

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne	
CANADA ET ETATS-UNIS	\$5.00
UNION POSTALE	\$8.00
Edition Hebdomadaire	
CANADA	\$1.00
ETATS-UNIS	\$1.50
UNION POSTALE	\$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

43 RUE SAINT-JACQUES

MON

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTION: Main 7460

L'ASSISTANCE MATERNELLE

Les appels à la charité publique se multiplient. C'est qu'hélas! à côté des maux effroyables qu'engendre la guerre, subsistent, s'aggravent et se multiplient aussi les souffrances anciennes. La crise économique a sa répercussion dans les foyers pauvres, elle rend la vie plus difficile, et partant plus douloureuse, à l'heure même où elle diminue les ressources ordinaires des œuvres de charité.

Et voilà pourquoi, si dur qu'il leur soit de tendre la main, les directeurs et directrices de ces œuvres sont contraints de multiplier les cris de détresse. Devant les souffrances qu'ils côtoient quotidiennement, ils ne peuvent se taire. Car la douleur et la mort, pour n'être pas accompagnées du fracas des obus et de la clameur des armées, sont toujours la douleur et la mort.

De ces appels, l'un des plus discrets, des plus simples, mais en même temps des plus pathétiques, est bien celui de l'Assistance Maternelle.

On connaît l'œuvre, dont le Devoir a déjà parlé. C'est une œuvre féminine et qui ne pouvait naître que du cœur féminin.

Un certain nombre de femmes du monde ont songé à leurs sœurs moins fortunées, à celles dont la joie, à la perspective d'une maternité prochaine, est traversée par cette douleur de ne pouvoir offrir au bébé attendu tous les secours dont il aurait besoin, par cette cruelle pensée aussi que leur immobilisation forcée jettera le désordre dans la maison, que le mari et les enfants seront négligés, etc. Elles ont apporté à ces malheureuses le secours de leur argent, de leurs dons en nature et plus encore: leur présence, leur travail de tous les jours.

Elles vont dans les maisons pauvres; elles soignent la maman, elles débarrassent les enfants et font la cuisine de la famille; autant qu'elles le peuvent, elles prennent soin de la maman avant la naissance du bébé, pour que celui-ci arrive dans le monde dans des conditions meilleures. Par une conséquence naturelle, l'Assistance Maternelle s'est alliée à deux autres œuvres magnifiques: l'Hôpital Sainte-Justine et les Gardes-Malades Ville-Marie, et toutes trois ensemble prodiguent les services, soulagent la misère, répandant des notions d'hygiène, conservant à noire pays ce capital infiniment précieux: la vie des mères et des enfants.

— Ah! c'est une fameuse Saint-Vincent-de-Paul pour les femmes! nous disait un jour l'une des femmes les plus au courant des œuvres de secours, et comme la Saint-Vincent-de-Paul, on ne saurait compter le bien qu'elle fait: les vies qu'elle sauve littéralement, celles qu'elle protège contre des misères ultérieures en assurant à leurs premières heures des soins précieux, les foyers qu'elle sauvegarde de la ruine en y maintenant des habitudes régulières. ...

Mais, pour faire face à toutes les nécessités de l'œuvre, pour assurer les secours nécessaires, il faut des concours toujours plus nombreux, il faut des ressources en nature et en argent qui devraient croître avec les besoins des pauvres.

Et voilà pourquoi les directrices de l'Assistance Maternelle font au public un nouvel appel, — un très modeste et très discret appel, répètent-elles.

Elles prient les Canadiennes-françaises qui comprennent la nécessité de leur œuvre de se joindre sous leur bannière, de leur apporter, si elles ne peuvent disposer de leur temps, si elles ne peuvent visiter elles-mêmes les malades, le secours d'une contribution annuelle modeste: deux piastres. (Cette contribution, avec nom et adresse, doit être adressée à la trésorière du comité, Mme Henri Beaudry, rue Sherbrooke-est, 328, Montréal). Elles ne demandent rien de plus comme argent, elles ne sollicitent aucun don spécial, mais tant de gens pour qui cinq et dix piastres — et plus — comptent relativement peu ne voudront-ils pas leur faire la surprise d'une offrande plus considérable? Que celle-ci vienne d'une main masculine ou féminine, elle sera accueillie avec une égale reconnaissance.

Et si vos ressources pécuniaires sont extrêmement limitées — et c'est le cas de beaucoup malheureusement — l'Assistance Maternelle vous offre, en même temps qu'à ceux qui peuvent faire des dons en argent, un autre moyen de l'aider. Elle a ouvert, avenue Henri-Julien, 763, un vestiaire où elle reçoit tout le linge usagé qu'on veut bien lui confier et dont elle se sert pour habiller, non seulement les mères et les bébés, mais les autres enfants et les vieux parents aussi qui en ont souvent besoin.

Tout le monde peut donc, selon ses ressources, contribuer à cette œuvre sociale et chrétienne magnifique, qui ajoute à celle des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul un rayon de grâce féminine et de maternelle tendresse.

Omer HEROUX.

L'ELECTION D'HOCHELAGA

La Cour Supérieure rendait, hier après-midi, son arrêt dans l'affaire d'Hochelaga. Le président du tribunal, M. Gougeon, a rendu un jugement qui déclare nul et sans effet le mandat donné à M. Marsil, il indique que le seul recours de celui-ci, dans les circonstances, c'est de demander l'invalidation de l'élection de M. Patenaude.

Ceci était le premier acte de la pièce commencée vendredi dernier. M. Marsil annonce ce matin des démarches prochaines pour obtenir cette invalidation. Ce sera la deuxième acte.

La pièce risque de n'avoir jamais de dénouement. Car il se peut fort bien que les électeurs ne savent jamais si M. Gougeon a agi selon le droit, ou en marge du code, vendredi dernier.

L'arrêt du président du tribunal, M. MacLennan, qui déboute de sa demande M. Marsil, ne se prononce pas sur l'élection de vendredi dernier. «La Cour n'a pas à décider maintenant... de la validité du bulletin de présentation», dit-il, statuant plus loin que la cause reste ouverte, de ce chef.

Que va-t-il donc arriver? L'engagement d'un nouveau débat, l'entrée de l'affaire dans une nouvelle phase, d'après la loi des élections fédérales contestées.

On sait comment fonctionne cette loi, on connaît les délais multiples qui en entravent l'opération, le recours, en maints cas, illusoire qu'elle accorde à quiconque croit de son intérêt ou de celui du public de faire invalider l'élection.

Au cours de la dernière session fédérale, il est vrai, les Communes ont amendé de manière assez notable plusieurs dispositions de ce statut, afin d'empêcher certains abus de se commettre. Et c'est urgent. On se rappelle, par exemple, que, d'après la rédaction primitive de cette loi, l'on pouvait prolonger indéfiniment, presque, c'est-à-dire d'un parlement à l'autre, — les procédures en invalidation d'élection, au grand avantage

du candidat déclaré élu et qui restait député tant que se prolongeait le procès. Ainsi, M. Girard, élu en 1908 député de Chicoutimi-Saguenay, put siéger jusqu'en août 1911, à la dissolution des Chambres par le gouverneur-général, quoique, des l'automne 1908, les tribunaux eussent été saisis d'une demande en invalidation de son élection. Ses avocats errèrent tant et si bien dans le maquis des procédures que M. Girard put se reporter candidat à l'élection subséquente avant que l'on sût si celle de 1908 était ou non valide. Et ce n'est pas là un cas isolé dans les annales politiques de ces dernières années. M. Borden, par exemple, défait dans Halifax en 1908, ayant à son service toutes les influences et les moyens d'action possibles, ne sut jamais si l'élection de son adversaire était valide, malgré son prompt recours aux tribunaux.

Le chapitre 13 des statuts du Canada, 5, Georges V, modifie et simplifie quelque peu, maintenant, le mode d'invalidation d'une élection. Il diminue le nombre des échappatoires auxquelles peut recourir l'une des parties, abroge certaines clauses qui n'étaient que des pièges ou restait souvent pris le requérant, débarrasse la loi des dispositifs inutiles occasionnant des délais interminables, fait disparaître certains chicaneries dont profitaient les avocats habiles.

Mais, telle quelle, la loi offre encore assez de ressources à des tacticiens du Barreau pour leur permettre d'ajourner pendant plusieurs mois l'issue de la cause. Et conclure que les avocats du défendeur, M. Patenaude, en profiteront de toutes les manières ne semble pas un jugement téméraire.

En attendant, donc, le ministre s'agite. Le candidat évincé entasse des démarches sur des démarches, les avocats du ministre aussi, et le temps passera.

Dans onze mois, (21 septembre 1916), le parlement actuel aura épuisé son terme normal. A moins d'une entente entre les deux partis, il devra donc y avoir alors des élections générales. Où en seront les procédures en invalidation de l'élection d'Hochelaga? Elles devront durer encore. Et il arrive

ra vraisemblablement ceci, que les électeurs d'Hochelaga, appelés à élire, en septembre 1916, un nouveau député, ne sauront pas encore si l'élection du 15 octobre 1915 est bien valide, si M. Gougeon a eu tort ou raison d'écarter ce jour-là le bulletin de M. Marsil. Ils pourront entretenir de tout cela l'opinion en attendant que la loi leur permette d'en décider. Mais le point de droit n'aura pas été vidé. Et tout sera à recommencer, si, d'aventure, dans un comté quelconque de la Province, l'affaire de vendredi dernier allait se répéter, ce qui est possible.

Voilà qui démontre l'imperfection voulue, pourrait-on dire, de notre loi des élections contestées. On en a bien élagué des clauses nuisibles à l'intérêt public, mais il en subsiste. Pourquoi ne pas vouloir la redresser de manière que les tribunaux puissent adjuuger finalement sur une requête en invalidation d'élection, dans un délai de trois ou six mois au plus après son dépôt devant un magistrat compétent? Pourquoi toutes ces finasseries de procédures, ces traquenards entre avocats? Il faut toujours manœuvrer? L'électeur n'a-t-il pas droit de savoir au plus tôt si l'homme qui le représente est bien son élu, si il détient légitimement son mandat? Dans l'affaire d'Hochelaga, abstraction faite des personnes, il semble que l'électeur ne le saura jamais, puisque les tribunaux n'auront pas le temps de le lui apprendre avant la prochaine dissolution des Chambres.

Georges PELLETIER.

TOUS PAREILS

A part quelques rares exceptions que nous avons signalé la courageuse attitude, toute la presse anglo-canadienne tient à montrer son étroitesse d'esprit et ses préjugés à l'égard de la question bilingue.

Non seulement elle ne veut pas que l'enseignement du français soit libéré des injustes et stupides restrictions dont on le garotte, non seulement elle approuve tacitement le refus de payer les instituteurs qui enseignent suivant le bon sens et la justice, non seulement elle tolère la tyrannie encore plus grande de priver de leur brevet d'enseignement les instituteurs et les institutrices qui les ont gagnés par leur mérite, et qui en sont dignes; mais elle ne veut même pas que nous encourageons les nôtres à persévérer et que nous cherchions à éclairer l'opinion anglaise.

Quoi de plus raisonnable que la campagne que vient de faire M. le sénateur Landry, président de l'Association d'Education, dans l'ouest d'Ontario?

Eh bien, le «Globe» de Toronto, le principal organe du parti libéral, qui s'abstenait généralement de commenter la situation, n'y peut plus tenir. Parlant de la campagne bilingue, il écrit dans son édition d'hier:

«A ce travail de propagande, le sénateur Landry, de Québec, a récemment pris une part très active et quelque peu offensante, en raison du fait qu'il appartient à une autre province et que, en qualité de président du Sénat, il est réellement un officier public sur le gouvernement du jour. L'attitude qu'il a jugé à propos de prendre a fait beaucoup et fera davantage pour diminuer la dignité de ses fonctions publiques sans qu'il puisse quelque chose pour le règlement de cette question...»

En quoi M. Landry déroge-t-il à la dignité de ses fonctions? Nous avons toujours compris que le Sénat a été créé surtout pour la protection des droits des minorités. Son président n'est-il pas plutôt dans son rôle en défendant ces droits indépendamment de toute considération de partis?

L'on pourrait attribuer le langage du «Globe» au fanatisme de parti si l'attitude de M. Landry devait nuire aux amis politiques du «Globe», mais l'organe libéral n'a même pas ce prétexte pour l'excuser. C'est bien le fanatisme anglo-canadien contre tout ce qui est français qui se manifeste dans sa rédaction.

Il s'agit tous pareils. Contre le français, il n'y a pas de sentiment politique qui tienne. Bleus et rouges ne font qu'un: le bloc anti-français est compact.

J. D.

LES ECOLES ONTARIENNES

UNE LETTRE DE M. CHAPAIS

Le «Droit» publie la lettre suivante:

Québec 16 octobre 1915
Monsieur le Directeur,

Je lis dans le compte rendu que donne votre journal d'un discours prononcé par M. Charbonneau, à Ottawa, le passage suivant:

«Lorsque le premier ministre Whitney fit la rédaction de son premier règlement, il l'envoya à M. Chapaïs. Ce dernier renvoya le règlement à Sir James en lui déclarant qu'il n'était pas acceptable et lui indiquait les fautes. Whitney amenda le règlement et renvoya une autre copie à M. Chapaïs.»

M. Charbonneau a-t-il dit cela? Il m'incombe de rectifier ce qui constitue une erreur de fait. Le paragraphe que je signale contient plusieurs inexactitudes que je laisse de côté. Mais celle-ci appelle un redressement nécessaire. Sir James Whitney ne m'a jamais envoyé le

règlement 17, ni avant ni après sa promulgation. Il ne m'a jamais consulté relativement à la rédaction de cette pièce. C'est moi qui, spontanément, ai pris sur moi de lui écrire pour lui faire des représentations que je crus devoir rendre publiques au mois de mars dernier, devant un auditoire d'Ottawa, et dont le texte vient d'être reproduit par la «Revue Canadienne». Et je n'ai jamais prétendu que le premier ministre d'Ontario avait provoqué mon intervention par une communication préalable du fameux règlement.

Vous remerciant d'avance pour l'insertion de cette lettre, je demeure Monsieur le directeur, votre bien dévoué,

Thomas CHAPPAIS.

BILLET DU SOIR.

MON VOISIN

Il s'appelle Marc pour les étrangers, et Coucoune pour les parents et les amis. Il a des cheveux roux et dorés qui bouclent, et des yeux noirs brillants et profonds. Son nez est retroussé, curieux, et spirituel. Sa bouche est rose et tendre.

Il est l'incarnation de l'ardeur et de la vie. Il n'est jamais en repos, il court, saute, s'agite continuellement. Les jours sont pour lui trop courts; il ne se décide pas à les terminer dans le sommeil, et quand on lui rappelle qu'il s'est, la veille, endormi tout habillé, en jouant dans les bras de son papa, il dit, d'un ton bref, avec un petit air furieux: «Je dors pas, je dors pas jamais!»

On tolère qu'il conjugue ainsi le verbe dormir, parce qu'il n'a pas encore cinq ans et qu'il ne sait que deux lettres très bien: «y», parce qu'il y a un «yacht» à côté, dans l'«y», à cause du «y», qu'il appelle un «yacht». Malgré ça, ce n'est point un ignorant. Loin de là. Il reconnaît Napoléon sur l'importance de la gravure, et connaît beaucoup d'autres choses parmi lesquelles la mer. Mais, par exemple, il n'appelle jamais une rivière autrement qu'un «bord de l'eau». Et il demande sérieusement à toute personne qui revient de voyage: «Y avait-il un bord de l'eau où que tu as été?»

Il est impétueux et brave jusqu'à la témérité. Il sait qu'il faut tuer les boches, et à leur intention, il grince des dents, serre les poings et fait de grands gestes avec son fusil de bois. Il a déjà fait mieux. Mon imprudent de frère a poussé la hardiesse et la folie jusqu'à lui faire tirer un coup de pistolet, un jour, pour voir s'il aurait peur. Le coup était à peine parti qu'il disait, en reculant, tout de même: «Encore! Mais il n'a pas recommencé, ayant vu qu'on disputait le grand garçon, et qu'il était dangereux de jouer avec des armes.»

C'est un petit homme très sport: Avec son père, un docteur qui recueillait les gens qui se la font arracher, — il fait beaucoup d'auto et connaît la ville dans tous les coins. Tout seul, il manœuvre aussi une petite machine en tôle, avec un vrai numéro de licence flanqué sur le devant. Quand il sera grand, il aura une auto à lui, une grosse, ce sera une «Chiclet»; s'il ne s'en fait pas de cette marque, il s'en fabriquera une et sa machine sera toujours devant les autres.

Alors, quelqu'un lui dit: «C'est ça, Coucoune, tu passeras devant ton père et tu lui feras manger de la poussière, et Coucoune se fâche et riposte: «J'irai pas manger de poussière à mon père, j'embrayerai dans ma «Chiclet». C'est toi qui en mangera!»

Ces jours-ci, Coucoune a le rhume, un rhume si fort qu'il ne peut presque pas parler. Avec ma sœur aînée, je suis allée le voir, tout à l'heure. Sur sa chaise haute, encoché à table, il pleurait silencieusement, son père ayant mangé la viande qu'il destinait à son chien. Les malades ont de ces caprices!

J'ai pris sur mes genoux et j'ai mis mes lèvres sur son front. Il a cessé de pleurer peu à peu, parce qu'il adore se faire embrasser et qu'il a soudainement eu l'idée de me faire faire des bêtises sur son ardoise. Et l'on a dessiné tous les deux une grande heure; il me donnait les plans et j'obéissais; il avait la bonne volonté de toujours reconnaître la nature des personnages que je traçais: «Fais un bateau à voile, fais un petit bonhomme dans le bateau, un petit bonhomme qui pêche, un autre qui se baigne. Fais des arbres. Fais des petits bonhommes dans l'arbre. Fais des pommes qu'ils garrochent à terre!»

Ma sœur aînée, qui causait à l'autre bout de la pièce, lui demande, pour le plaisir de voir s'il répondra: «Qui est-ce que tu aimes mieux de nous deux?» Il me montre du doigt, et ajoute comme explication et circonstance atténuante: «J'aime mieux les filles. Elle a beau lui dire qu'elle en est une, il ne veut pas: «T'es une femme toi, j'aime mieux les filles.»

Alors, ma sœur, qui croit enfin le prendre en faute, lui dit: «Comme ça, tu n'aimes pas ta maman, c'est une femme?»

Il cligne ses yeux caressants vers sa mère qui est là, et dit: «Oui j'aime, j'aime encore mieux que les filles.» Et il continue, haussant les épaules d'un air indulgent: «Tiens, c'est l'affaire, c'est pas comme toi, maman, c'est pas rien qu'une femme, c'est une mère!»

Michelle LEMORMAND.

DECOUVERTE DE LA GUERRE SAINT-ALBANS ECONOMIQUE

Le métier de découvreur est vraiment charmant.

C'est bien l'opinion d'un groupe de journalistes montrealais, dont nous étions, qui s'en fut découvrir, dimanche, les Saint-Albans, gens fort civilisés du Vermont, habitant, à deux pas de la ligne quarantecinquante, un petit coin de paradis.

Un confrère, un jour, pour se rendre au Saguenay fit un léger détour, comme le lapin de la fable, et passa par Winnipeg; n'ayant qu'une journée de disponible, nous nous primes le chemin le plus court et le plus sûr, celui du Vermont Central, avec les meilleurs guides du monde, M. Marcus Alexe, agent du service des voyageurs de la compagnie, et M. W.-S. Thompson, du bureau de publicité du Grand-Tronc.

Deux heures à peine de trajet et nous voici en plein pays inconnu de plus d'un. Flanké sur une ondoyante colline, dont les saillies forment le fond du décor, se dresse, sous un ciel rayonnant, Saint-Albans l'hospitalier, avec ses centaines de maisons aux toitures dorées par le vit soleil et surgissant des massifs qui les entourent, comme pour nous crier: «Arrêtez, voyageur, nous l'attendons!»

L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix.

«Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

«L'invitation est pleine de délicatesse; elle ne se borne point à ce langage muet: un groupe de citoyens, courtis et empressés, vient nous la répéter de vive voix. «Pourquoi ne venez-vous pas nous voir? Voyons, entre voisins, pourquoi nous ignorer? Vous êtes ici, chez vous. Nous ne sommes pas des sauvages, que diable!»

En tenant compte de la somme considérable de travail fournie par de nombreux groupements de commerçants et d'industriels, en Angleterre et en France, de tant d'études documentées, de mémoires et de rapports publiés depuis quelques mois sur les meilleurs moyens de conquérir les marchés étrangers, il semble bien que l'idée de la guerre économique ait été prise au sérieux dans les pays de l'Entente. Mais on se demande si les initiateurs du mouvement en sont restés aux spéculations, ou s'ils finiront par se placer sur le terrain pratique. Les gouvernements, de leur côté, se proposent-ils de seconder le mouvement et d'en assurer le succès?

Dès les premières semaines de la guerre, l'Angleterre commerciale, industrielle, l'Angleterre d'affaires organisait la guerre contre l'industrie et le commerce allemands et se préparait à les déloger de la place importante qu'ils occupaient dans le monde, à se substituer à eux, sans qu'aucune autre puissance ait en mesure de lui faire concurrence dans cette entreprise. La France fut plus lente à apercevoir l'intérêt qu'il peut y avoir pour elle à assurer une place prépondérante dans la lutte économique mondiale et à vaincre dans ce but les embarras de sa situation économique intérieure, singulièrement accrue par la guerre. Ainsi que nous l'exposons, hier, cependant, elle paraît avoir compris que ce problème réclame un examen immédiat.

Premières mesures

Jusqu'ici, les exportateurs français étaient fort mal renseignés sur les produits souhaités par les diverses nations du monde et sur la préparation à leur donner pour répondre aux désirs des populations importatrices, si diverses dans leurs besoins et dans leurs goûts. On s'est rendu compte que le rôle des représentants du commerce français à l'étranger doit se développer dans le sens de l'information commerciale. Les industriels et les commerçants auront plus que jamais intérêt à se faire représenter par des hommes habiles à repérer les pays les plus favorables à l'écoulement de leurs produits manufacturés et à se bien renseigner sur les modifications de fabrication et de prix qu'ils doivent réaliser pour n'être point concurrencés par les autres exportateurs. Ce qui plaie à un Russe ne convient point à l'habitant de l'Amérique ou à celui des pays tropicaux. En raison de l'urgence de discerner les appétences des peuples, on a reconnu la nécessité d'une formation méthodique des représentants commerciaux à Bordeaux, des instituts économiques régionaux où les jeunes gens, désireux de parcourir le monde et d'y servir les intérêts du commerce français, se formeront à leur nouveau rôle.

On parle aussi d'établir en France des centres d'échantillons de produits commerciaux de toute nature et de fabrication française, préparés en vue de répondre aux desiderata des autres pays. L'Allemagne avait développé ce genre de magasins dans ses plus grandes villes industrielles et dans ses ports, s'inspirant d'un principe dont les négociants français veulent à leur tour faire la base de tous leurs efforts pour développer les relations commerciales avec l'étranger: On ne conquiert et on ne conserve un marché que lorsqu'on possède sur lui les informations les plus précises et les plus minutieuses et lorsqu'on a pris les dispositions nécessaires pour lui consentir les crédits dont il a besoin.

Connaître par les statistiques, et par une collection d'échantillons soigneusement recueillis les besoins et les goûts d'une clientèle, c'est être plus qu'à mi-chemin de sa conquête. Les Allemands, à ce point de vue, se sont montrés de première force. Le gros de leur armée commerciale n'a jamais procédé à une avance sans avoir, au préalable, éclairé le terrain, sans avoir appris ce que l'industrie allemande devait produire et comment elle devait le produire, sans que commerçants et banquiers se fussent mis d'accord pour une action commune.

Il est vrai que dans les pays d'immigration les succès du commerce allemand ont été largement favorisés par des colonies nombreuses et puissantes. Des millions de Germains aux Etats-Unis, au Brésil, en Argentine, formant déjà pour la métropole une très importante clientèle, qui ne se contentaient pas d'acheter la marchandise allemande, qui finissaient aussi par faire partager sa préférence autour d'elle. Sur ce terrain, la France ne peut rien, ou peu, même dans ses propres colonies. Son émigration, depuis un quart de siècle, a été presque nulle et il serait vraiment paradoxal de supposer qu'elle augmentera après la guerre. Par contre, il lui est tout possible de s'organiser dans le but de fournir à ses exportateurs les informations qui leur sont indispensables.

Collaboration des banques

M. Maurice Damour, député, secrétaire de la commission du budget de la Chambre française, écrivait au retour d'un récent voyage aux Etats-Unis:

«Et nous pouvons et devons aussi, dès aujourd'hui, afin d'être prêts à profiter de la paix qui suivra notre inébranlable victoire, jeter les bases d'une entente féconde entre la banque et le commerce.»

N. L.

«Un musée d'échantillons d'articles et de produits allemands vendus à l'étranger, qui faut créer sans retard, constituera une source de renseignements précieux. L'examen de chaque article, l'étude de sa fabrication fourniront d'utiles indications d'ordre technique en même temps que sur une fiche «ad hoc» figureront le prix de gros, le prix de vente au détail, l'importance des demandes, les possibilités d'écoulement, les droits de douane, la liste des maisons importatrices, etc.»

«Je sais que d'autres pays se préoccupent de procéder à cette création. Nous ne devons pas perdre une minute pour y procéder de notre côté.»

«Mais il ne servirait de rien de mettre les fabricants en mesure de se renseigner si on ne leur fournissait pas en même temps les moyens de se procurer l'outillage moderne leur permettant de produire intensivement, et par suite bon marché.»

J'ai visité aux Etats-Unis de nombreux usines où l'on fabrique cet outillage bien supérieur à celui que nous demandions trop souvent aux Allemands. Prenons nos dispositions pour nous procurer dans la grande république américaine les machines-outils qui nous font défaut et qui nous serviront à fabriquer les articles dont les Américains ont besoin.

«Est-il nécessaire de rappeler, enfin, que la question de notre relèvement économique est intimement liée à la réforme profonde de nos institutions de crédit: que les banques, absorbées presque exclusivement par les emprunts d'Etats étrangers, ont trop négligé jusqu'ici d'apporter à l'industrie et au commerce l'aide dont ils ont besoin pour se développer. Tout le monde s'accorde à exiger que la finance française collabore désormais plus activement à notre expansion commerciale et que les banques soient faites non pas seulement pour placer l'argent français à l'étranger, mais aussi et surtout pour faciliter à nos fabricants et à nos exportateurs le crédit nécessaire.»

Ainsi, l'œuvre pratique à réaliser en France se réduit à ceci:

Création d'un musée d'échantillons de produits étrangers et plus particulièrement de produits allemands. Etablissement du bilan des transformations à apporter à l'outil industriel et coopération des capitaux à ces transformations indispensables.

On est encore loin de la ligue douanière et de l'union commerciale anti-germaniques préconisées par M. Théri et le Dr Dillon.

Uldéric TREMBLAY.

BLOC - NOTES

Il paraît que M. Ferguson, du cabinet d'Ontario, compte sur l'inconstance des Canadiens-français pour réussir à imposer le fameux règlement 17. Il est certain que notre inconstance en matière nationale, due en bonne partie à nos divisions politiques, a été notre point faible dans le passé. Cette fois, cependant, M. Ferguson pourrait bien se tromper. Nous commençons à comprendre qu'il est temps de se ressaisir et de combattre jusqu'à la dernière extrémité.

Nous avons déjà constaté que M. Charbonneau, qui tient la queue de la petite commission scolaire d'Ottawa, n'était pas très sûr dans ses assertions. La lettre de M. Chapaïs confirme notre conviction. M. Chapaïs donne le démenti formel à deux assertions de M. Charbonneau et il ajoute que celles-ci contiennent aussi beaucoup d'autres inexactitudes. M. Charbonneau ne nous paraît pas mieux doté que ceux qui traitent la queue», comme on dit à l'école.

CHOSSES MUNICIPALES

DECOLLATION EN MASSE

TOUS LES EMPLOYES "PERMANENTS" DE LA VILLE REÇOIVENT AVIS QUE LEURS SERVICES NE SERONT PLUS REQUIS A PARTIR DU 31 DECEMBRE.

Le bureau des commissaires s'apprête à faire des exécutions en masse pour se débarrasser d'un bon nombre d'employés municipaux. La plupart recevront, en effet, leur 30 jours ou plutôt leur 60 jours, puis- qu'il reste encore plus de deux mois d'ici le 31 décembre.

La motion proposée par le commissaire Côté, hier après-midi et appuyée par le commissaire Hébert, est comme suit: "Résolu de donner à tous les employés municipaux permanents qu'à partir du 31 décembre prochain, leurs services ne seront plus requis."

Le bureau désire avoir les mains libres pour ré-engager ceux qu'il lui plaira et cet avis est pour éviter qu'aucun des dégoûtés puisse se plaindre plus tard qu'il n'a pas reçu un mois d'avis. Chacun d'eux reçoit en effet, deux mois.

La nouvelle de cette décollation générale ne prit pas de temps à courir les couloirs et les divers bureaux de l'Hôtel de Ville en résonnant avec elle la consternation. On se rappelle que l'ancien bureau des commissaires qui passait pour beaucoup moins démocrate que l'actuel recula devant l'idée de faire à un grand nombre d'employés à la veille des fêtes et surtout au milieu de l'hiver le joli cadeau de les mettre à la porte. Ce qui ajoute à la position ridicule en cette affaire c'est qu'ils s'empressaient, à peine le nouveau bureau des commissaires constitué, avec une imprévoyance de l'avenir digne de myopes, d'augmenter les salaires, à les enfler dans des proportions fantastiques pour aboutir à ce joli résultat.

M. Hébert, il faut le dire, s'est aperçu après coup, naturellement, que la résolution allait un peu loin et qu'il valait mieux la rescinder. D'un on ne remercie que deux ou trois, pourquoi jeter l'alarme chez tous les autres qui pour un grand nombre sont de bons pères de familles et qui vivront jusqu'au 31 décembre des jours angoissés à se demander s'ils ne seront pas réduits à partir de cette époque à mendier le pain de leur famille?

Vient-on permettre la rentrée en scène des tireurs de ficelles qui promettent à tel ou à un autre tel de lui conserver sa place? On le dirait.

ILS NE VIENNENT PAS

Les membres montrealais de la Société Canadienne des Ingénieurs Civils avaient été invités à exposer, hier après-midi, leurs critiques au bureau des commissaires, relativement au bureau de l'aqueduc. Ils se sont contentés d'écrire aux commissaires une lettre dont on lira le texte plus bas.

Après que lecture eût été donnée de cette lettre, M. Côté a résumé l'histoire des travaux de l'aqueduc, car c'est une entreprise qui a toute une histoire. Il a déclaré notamment que le contrat des travaux avait été octroyé en 1913, avec l'assentiment du bureau des commissaires et du conseil municipal, et que c'était alors le moment de dire en quoi les plans et devis des travaux étaient défectueux.

M. Côté a ajouté qu'il n'était nullement enclin à croire que ces plans et devis sont défectueux, car ils ont été approuvés par des experts en la matière. Puis il a proposé de mettre la lettre de la société aux archives. Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Voici maintenant le texte de la lettre en question:

Montréal, 19 octobre 1915.

M. L. N. Sénécal,
Secrétaire du
Bureau des Commissaires.

Cher monsieur,
J'accuse réception de votre lettre datée du 16 courant, demandant au Conseil de cette Société de se faire représenter à une réunion de votre Bureau qui sera tenue aujourd'hui.

Nous n'avons pu convoquer une réunion du Conseil de la Société, pour considérer votre communication, avant l'heure de votre séance, mais j'ai consulté officieusement quelques-uns des membres résidents du Conseil de la Société et tous m'ont exprimé l'opinion que la Société, comme corps, ne peut en aucune circonstance entreprendre d'approuver ou de critiquer en détail aucun travaux publics d'ingénieurs et que, dans ce cas, elle a fait tout son devoir en demandant d'arrêter les dépenses de sommes considérables de l'argent public, pour l'élargissement de l'aqueduc et la construction d'une usine d'énergie électrique de 10,000 C. V. tant que le projet tel que présentement exposé n'aura pas été étudié et n'aura pas fait l'objet d'un rapport par un bureau d'ingénieurs indépendants qualifiés.

Il a été établi d'une façon concluante par des déclarations récemment mises entre les mains de la Société par tous ceux des ingénieurs, non les employés municipaux, qui sont nommés dans la lettre de M. Côté, datée du 2 août, qu'aucun d'eux n'a jamais étudié et fait rapport sur le second élargissement de l'aqueduc et la construction d'une grosse usine d'énergie électrique, mais que, au contraire, toutes leurs enquêtes ont porté sur des projets antérieurs ou sur des portions isolées des travaux.

Placements de temps de guerre pour Noël

Si vous voulez avoir tout ce qui concerne ces placements, envoyez votre nom et votre adresse pour recevoir le numéro de novembre de "Thrill" — magnifiquement illustré.

MARCEL TRUST COMPANY

180 S.-JACQUES.

20e année. Actif, plus de \$4,000,000.

TRIBUNAUX CIVILS

LES JUGES REPONDENT

LE COMTE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LES NOMBREUSES SUGGESTIONS FAITES PAR LE BARREAU SOUMET SON RAPPORT. — LE TRAVAIL DES JUGES.

Le Barreau de Montréal, à une réunion générale tenue le 15 septembre dernier, avait fait plusieurs suggestions dans le but de diminuer la congestion qui encombre actuellement la Cour Supérieure. Ces suggestions furent soumises à un comité spécial chargé de les étudier. Ce comité, composé des juges Archibald, Demeas, Fortin et Guérin, vient de faire son rapport. Après un long préambule, le Barreau faisait sept suggestions et le comité des juges répond longuement à chacune d'elles. Aucune cependant ne peut être mise en pratique par les juges eux-mêmes.

La première suggestion demandait de fixer l'ouverture de la Cour à 9 heures 30 et la fermeture à 5 heures 30 avec une heure seulement de midi. Les juges déclarent que sept heures de séance par jour, au-dessus de leurs forces. Le nombre actuel des heures de travail est déjà suffisant.

Le comité croit qu'il est impossible de permettre au protonotaire de faire la distribution des causes parce que la juridiction de ce dernier ne peut s'étendre jusqu'à la fin des juges sans que la proposition recule devant l'idée de faire à un grand nombre d'employés à la veille des fêtes et surtout au milieu de l'hiver le joli cadeau de les mettre à la porte. Ce qui ajoute à la position ridicule en cette affaire c'est qu'ils s'empressaient, à peine le nouveau bureau des commissaires constitué, avec une imprévoyance de l'avenir digne de myopes, d'augmenter les salaires, à les enfler dans des proportions fantastiques pour aboutir à ce joli résultat.

La réponse à la suggestion d'ouvrir les juges des districts ruraux pour entendre les causes à Montréal: Le comité est d'avis que si tous les juges étaient généralement nommés pour la province de Québec sans être attaché à aucun district en particulier et que s'il leur était possible de demeurer au-delà de Montréal et de Québec, un travail beaucoup plus considérable serait fait.

Les juges ne donnent aucune réponse à la suggestion d'attacher à la personne de chaque juge un commis et deux sténographes, l'un français, l'autre anglais parce que la chose ne dépend pas d'eux.

Le Barreau demandait de déterminer un jour chaque mois pour l'ouverture de la Cour, ce jour-là, qu'une contestation n'est faite que dans le but d'obtenir du délai, l'occasion de sommer la partie à comparaître devant un juge qui fixera une date pour l'audition de la cause. La réponse à cette suggestion est que ce système est en vigueur depuis longtemps. Les juges sont même allés au-delà et ont examiné eux-mêmes les listes dans le but de découvrir les causes de ce genre. Au cours de l'année dernière, 500 causes au moins ont été ainsi expédiées. Une liste spéciale, pour ces causes, est préparée une fois par semaine.

Il y a du pour et du contre au sujet de l'abolition des enquêtes, autres que celles par affidavits, en Cour de Pratique. Cependant, cette abolition n'atteindra pas le but que le Barreau voulait atteindre.

La dernière suggestion demandait de ne mettre sur la liste de la Cour de Révision que les causes dans lesquelles les factums de toutes les parties ont été soumis.

Le comité répond que la liste partielle de la suggestion a attiré l'attention des juges depuis longtemps. Si elle était mise en pratique, dans l'état où sont soumises actuellement les causes en Révision, cela signifierait probablement qu'il n'y aurait pas du tout de rôle de révision, étant donné que les avocats ont pour habitude d'insérer une cause en révision, puis de ne rien faire durant une période indéfinie, de ne pas même produire leur preuve. Cette pratique a atteint un tel degré qu'il y a à l'heure actuelle un grand nombre de causes en révision au sujet desquelles les sténographes ont noté les dépositions ou ont bien lu le serment, ou sont morts; de telle sorte qu'on ne peut obtenir les témoignages.

Les membres du Barreau ont un généralement pour habitude d'attendre jusqu'à ce que leur cause soit appelée sur le rôle d'audience, puis alors, de commencer seulement à mettre leurs dossiers en ordre. Cette pratique a occasionné des retards et une somme de troubles incalculables.

En conclusion, les juges ont remarqué que dans la province d'Ontario, la Cour Supérieure, correspondant à notre Cour Supérieure, n'a juridiction que dans les matières excédant \$500 et une autre cour, dite "County Court", est constituée pour régler toutes les causes comportant des sommes au-dessous de ce chiffre. Soixante-quinze juges président à ces dernières cours dans l'Ontario. Il est vrai que les juges de la Cour Supérieure sont moins nombreux que ceux de la Cour Supérieure, mais le fait n'existe pas moins que dans l'Ontario 97 juges font le travail qui n'est accompli que par 55 dans le Québec.

REPUBLIQUE FRANÇAISE VS O. LARUE

Nous donnions hier le jugement du juge MacLennan dans la cause de la République française contre la compagnie Hyman, décidant que la demanderesse n'a pas le droit exclusif de se servir des mots "cigarettes françaises".

maintenant en voie de progrès. Considérant les dépenses considérables qui ont été faites et les dépenses encore plus considérables qu'on se propose de faire, pour des travaux qui n'ont reçu aucun appui d'ingénieurs, si ce n'est de leur auteur et de son personnel; considérant aussi que le projet est considéré avec méfiance par plusieurs ingénieurs locaux qui en ont une certaine connaissance, mais qui n'ont aucun accès aux détails nécessaires pour qu'ils puissent former à son endroit un jugement mûri et compréhensif, le Conseil a cru de son devoir de recommander que des ingénieurs compétents, indépendants, soient engagés pour faire rapport sur les travaux d'agrandissement projetés.

C. H. McLEOD,

Secrétaire.

EN ACHETANT DE LA LEVURE EXIGEZ CE PAQUET



REFUSEZ LES SUBSTITUTS

Un jagement identique a été rendu par le même juge, dans la cause de la République française contre la maison O. Larue & Cie. La requête demandant l'émission d'un bref d'injonction pour empêcher la défenderesse de fabriquer et de vendre des "cigarettes françaises", prétendant qu'elles seule fabricant de cigarettes en France, elle avait le droit de vendre des cigarettes sous le nom de "cigarettes françaises".

La cause a été plaidée le 30 septembre et le jugement a été rendu le 18 octobre, refusant l'injonction.

FAITS - MONTREAL

LE REGLEMENT 514

Trois actions ont été introduites en cour du Recorder, à la suite de la mise en activité du nouveau système d'éclairage sur les rues Saint-Catherine et Bleury. Par le règlement 514, les propriétaires d'immeubles doivent disposer leur système de canalisation électrique de telle sorte qu'ils puissent être branchés sur les fils souterrains. Un propriétaire de la rue Bleury et deux de la rue Saint-Catherine ne se sont pas conformés à ce dispositif; la cause sera appelée vraisemblablement samedi.

CHEZ LE MAGISTRAT LANCOT

Thomas Power, qui purge en ce moment une condamnation de 1 mois pour vol, a été condamné, hier à 6 autres mois, par le juge Lancot, en Cour des Sessions. Il avait dérobé un colis dans une voiture de livraison de la maison Almy's.

Max Zeigler, accusé d'avoir volé une montre et d'autres articles de bijouterie dans la maison d'un prenat pension, a été acquitté par le juge Lancot.

Joseph Poplis et Louis Rosenfield se sont reconnus coupables, l'un, d'avoir dérobé \$20, l'autre de s'être introduit par effraction dans un magasin. Ils attendent leur sentence.

VICTIME ET CONDAMNE

John Ferrare, de la rue Balmoral, a eu une déception, hier soir, à la Cour du Recorder. Croyant attirer la pitié par le récit de ses débâcles d'amoureux malchanceux, il se vit condamner à \$20 ou à un mois d'emprisonnement pour avoir causé du désordre dans une maison.

Ferrare était allé, dimanche soir, chez sa fiancée, supplianter son rival plus heureux que lui; une bagarre s'ensuivit, au cours de laquelle Ferrare reçut plusieurs coups de couteau, et fut jeté dans la rue. Ses blessures sont peu graves, et il put comparaître devant le Recorder Simple pour recevoir sa condamnation.

IL SUCCOMBE A SES BLESSURES

Le jeune Arsène Beaulieu, de S. Jérôme, blessé accidentellement par son jeune frère, au cours d'un déchargé de fusil, est mort hier soir, à l'Hôpital Victoria.

DIVORCE ISRAELITE

Le juge Saint-Cyr était saisi, hier, en Cour d'enquête, d'une cause qui intéresse particulièrement la colonie israéliite. Il s'agissait du divorce intervenu entre Samuel Caplin et sa prétendue femme, Mme Béatrice Goldstein. Celle-ci poursuivait son ex-mari pour bigamie, arguant que M. C. Caplin, de son côté, avait trompé le fait que le divorce prononcé par un des rabbins locaux n'était pas recevable devant la loi.

Le juge Saint-Cyr ne se trouve pas satisfait de la preuve: il voudrait voir le certificat de mariage et désirerait étudier de plus près les lois anglaises concernant le mariage et le divorce. Cause ajournée.

M. CHARLES LEFEBVRE

LE DOYEN DES EMPLOYES DU SERVICE DES POSTES DE MONTREAL S'ETEINT A L'AGE DE 65 ANS.

Après une maladie de quelques jours seulement, M. Charles Lefebvre, employé au bureau des Postes de Montréal, est mort dimanche, le 17 octobre courant.

Feu Charles Lefebvre a fourni au Ministère des Postes quarante-cinq ans de services, et il se trouvait au moment de sa mort l'employé civil ayant le plus acquis le plus grand nombre d'années de services non seulement parmi les employés du Bureau des Postes, mais même parmi tous les employés civils de la province.

Né à Saint-Imoche, comté de Beauharnois, le 3 octobre 1850, feu Charles Lefebvre prenait du service au Ministère des Postes le 13 décembre 1870.

Fatalement frappé de paralysie, dimanche, le 10 octobre courant, il s'éteignit immédiatement et expira le 17 courant au milieu de la douleur et des regrets des siens.

Il laisse, pour pleurer sa mort, sa femme et ses enfants, Armand et Laurier Lefebvre.

Ses funérailles ont lieu à l'Eglise S.-Louis de France, ce matin, à 8 heures, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

HOCHELAGA

MANDAMUS RENVOYE

LE JUGE MACLENNAN DEBOUTE M. TANCREDE MARSIL DE SA REQUETE DECLARANT QUE CE N'EST PAS LA PROCEDURE A INVOQUER. — UNE CONTENTATION ?

La requête de M. Tancrede Marsil, demandant l'émission d'un bref de mandamus contre M. N. Gougeon, officier-rapporteur, vient d'être refusée. M. le juge MacLennan a rendu jugement dans cette cause vers trois heures hier après-midi; il avait pris la requête en délibéré, lundi soir, après avoir entendu les plaidoiries d'une dizaine d'avocats. En prononçant son jugement il a déclaré qu'aucun principe légal n'est mieux établi que celui qui dit qu'un bref de mandamus ne se maintient pas s'il y a à quelque autre remède également applicable, opportun et efficace.

Le parlement a pourvu à la forme du procès et a déterminé les procédures à suivre, dans ces questions, c'est-à-dire par le moyen d'une requête faite sous l'empire de l'acte de contestation des élections et c'est le remède que le requérant devait invoquer s'il désire contester la légalité des faits dont il se plaint, dit encore le jugement, et comme ce remède lui est permis, il est de nature à redresser efficacement l'injustice dont il se plaint, si ses prétentions sont bien fondées, il est clair qu'il ne peut être qualifié pour exiger l'émission d'un mandamus.

Le juge a fait remarquer que les documents produits ne démontrent pas pourquoi le bulletin de présentation du requérant a été rejeté mais que d'après les déclarations des avocats il semble que c'est parce que celui-ci ne donnait pas son adresse sur son bulletin, tel que le veut la loi 5 Geo. V, ch. 14, sec. 5. Le juge a déclaré qu'il ne voulait en aucune façon décider de la validité du bulletin de présentation mais seulement de la question de juridiction. Le rapport de l'officier-rapporteur a été expédié à Ottawa au cours de l'après-midi de la mise en nomination et il se peut qu'il y ait un rapport correct ou non ("proper or undue report").

Le "Dominion Controversed Act", S. R. C., chap. 7, pourvu à ce qu'une requête puisse être soumise à la Cour par une personne ayant droit de vote à l'élection indiquée dans la requête ou de la part d'un candidat à la dite élection ayant à se plaindre de quelque irrégularité dans le rapport transmis. Dans ce cas, le mérite de la requête s'instaura d'après la procédure déterminée par l'acte lui-même dont la clause 91 se lit comme suit: Toutes les élections seront sujettes aux stipulations de cet acte et l'on en devra discuter les résultats conformément à ce qu'il régit.

La requête a été rejetée.

M. POINCARÉ ET LA CORSE

LE PRESIDENT TOMEIGNE SA SYMPATHIE A L'OEUVRE DU LIVRE D'OR DE LA CORSE. — GENEREUSE SOUSCRIPTION.

En acceptant le patronage d'honneur de l'œuvre du Livre d'Or de la Corse et en faisant parvenir à cette œuvre une importante souscription, M. le Président de la République vient de donner à la Corse un témoignage de particulière sympathie. Dès le début des hostilités, cent mille insulaires, ardents et intrépides, sont en ligne contre les boches, et se battent comme des lions pour leur grande Patrie. Le Livre d'Or, qui sera édité après la guerre est destiné à matérialiser le souvenir de tous les héros de l'île de Beauté morts au champ d'honneur et cités à l'ordre du jour. Il contiendra en outre, les promotions intéressant les Officiers et qui auront eu lieu au cours de la Campagne.

A côté du Chef de l'Etat, au patronage d'honneur, nous voyons figurer: S. A. I. Mgr le Prince de Monaco. M. René Viviani, Président du Conseil des Ministres. M. A. Malvy, ministre de l'Intérieur. M. A. Millerand, ministre de la Guerre. M. V. Augagneur, ministre de la Marine. M. Albert Sarraut, ministre de l'Instruction publique. S. A. I. le Prince Roland Bonaparte, membre de l'Institut.

L'éminent avocat M. Félix Decori a accepté la présidence de cette œuvre, qui a son siège à Paris, 47, rue de la Tour, où tous renseignements peuvent être demandés. L'Echo de la Corse, organe officiel de l'Union Générale des Corsés et des Amis de la Corse, a été désigné par le Comité pour publier les noms des souscripteurs. Ce journal publie régulièrement les noms des Corsés, tombés au champ d'honneur et les citations à l'ordre du jour.

A L'ASILE DE LA PROVIDENCE

FÊTES DE CHARITÉ DU 20 AU 28 OCTOBRE. — PARTIE DE 500 C. SOIR. — PROGRAMME DES AUTRES JOURS.

Ce soir, mercredi, 20 octobre, aura lieu à l'Asile de la Providence, rue Saint-Hubert, une partie de cinq cents organisée par la très-dévouée présidente de l'œuvre, Madame Eugène Desmarais avec le concours de ses nombreuses dames patronnesses. Les fêtes de l'Asile de la Providence sont toujours couronnées d'un grand succès, et les amis de l'Institut sont priés de se rendre à l'invitation de la présidente et des dames qui voudraient voir leur jolie fête.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Casier postal 356. — Adresse télégraphique, "Nahue, Montréal".
Tél. Main 1250-1251. Codes: Liebert, West. On.

C. H. CAHAN, C. R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transatlantique — Rue Saint-Jacques

MAURICE DUGAS, avocat LL. L., 30 S.-Jacques, Chambre 44. Tél. Main 7691. Résidence, 2466 avenue du Parc Rockland 2459.

LAMOTHE, GADBOIS et NANTÉL, avocats, Edifice Banque de Québec, 11 place d'Armes, Montréal. Téléphone Main 3215. J. C. Lamothe LL. D., C.R., Emilien Gadbois, LL.L., J. Maréchal Nantel, B.C.L.

PATTERSON et LAVERY, AVOCATS — PROCUREURS, SUITE 111, 180 S.-JACQUES. Tél. Bell Main 3960. Chible, Wilson, W. Patterson, C.R., Saluste Lavery, B.C.L. M. Lavery a son bureau du soir: 1 S. Thomas, Longueuil.

ROMUALD ROY, AVOCAT, 83, Craig Ouest. — Chambre 525. Tél. Main 966. MONTREAL.

HERVE ROCH, B.A., L.L.L., AVOCAT, 61, RUE S.-GABRIEL, Bureaux 17, 18 et 19. Tél. Main 3254. Société légale BAILLIE et ROCH.

CAMILLE TESSIER, AVOCAT ET PROCUREUR, 97 S.-Jacques, Ch. 34. MONTREAL. Main 6728. ROCKLAND 931.

ANATOLE VANIER, B.A., LL.B., AVOCAT, 97 S.-Jacques, Ch. 34. MONTREAL. Main 6728. ROCKLAND 931.

GUY VANIER, B.A., LL.L., AVOCAT, 97, rue Saint-Jacques. — Bureau 74. Tél. Main 2632.

NOTAIRES, BELANGER et BELANGER, (Léandre et Adrien), 60 Saint-Jacques, Main 1859. Résidence, 240 Visitation. Prêts sur hypothèque, achats et ventes.

A.-H. Barrette, NOTAIRE, 70 rue Rachel Est, Montréal.

J. EMERY CODERRE, NOTAIRE, 611 Saint-Hubert, Montréal. Tél. Main 1323.

patronnée par tous les protecteurs des pauvres. L'œuvre de l'Institut est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'insister sur la nécessité d'encourager et de protéger son action charitable.

Les fêtes à l'Asile de la Providence se continueront jusqu'au 28 octobre. Voici le programme des autres jours:

Le jeudi, 21, Eucharie organisée par Madame J. A. M. Charbonneau, sous la présidence des Médecins de l'Institut Bruchési.

Le vendredi, 22, samedi, 23 et lundi, 25, Tombola organisée et présidée par Madame A. Corbell.

Le mardi, 26, Eucharie sous la présidence de M. Bourbeau-Rainville, Magistrat du District.

Le mercredi, 27, Eucharie sous la présidence de M. Charles Bernier, architecte.

Le jeudi, 28, Soirée finale. Concert organisé par Madame Vve N. P. Gosselin.

INTERESSANT POUR LES FUMEURS

Le tabac, comme le blé, le raisin, l'orge, a besoin d'être fermenté; il n'y a qu'au Canada où on le fait à l'état brut, et c'est ce qui a fait la réputation peu enviable du tabac canadien.

Notre Compagnie, voulant remédier à cet état de choses, a fondé à Saint-Jacques l'Aschigan, un établissement de fermentation moderne, et par un choix judicieux de récoltes et un procédé de fermentation rationnel et scientifique est arrivée: 1. A éliminer le goût de vert, l'acreté et le sucrer de nicotine; 2. A rendre le tabac doux et délicat; 3. A assurer une combustion parfaite et l'uniformité permanente du goût et de la qualité.

Nous offrons sous le nom de "HEROS" un mélange de Havane et de Quésnel. Si votre marchand ne l'a pas, nous vous en expédierons un livre, par la poste, sur réception d'un bon de poste de 75 sous. Ceci met à la portée des personnes les plus éloignées un tabac de haute qualité pour un prix raisonnable.

La St. Jacques Tobacco Packing Co., E. N. Cusson, gérant, (Limitée), Saint-Jacques, Cité Montcalm, Qué.

Dépot à Montréal chez: 1. Tétreault, 629 Ontario Est. Tél. Est 3364.

En vente chez: Les 7 pharmacies Ledue, H. Beaudry, 271 Craig Est. G. E. Côté, 223 S.-Denis. W. Méthot, 362 S.-Denis.

R. P. Labadie, 10 carré Chaboullier. A. E. Verina, 119 Rachel Est. Alex. Moquin, 55 boulevard S.-Laurent. A. Lemay, 54 rue S.-Jacques. A. Lemay, 376 S.-Catherine Est.

Louis J. Bisson, 50 Notre-Dame Est. L. Whiteley, 385 av. Victoria, Westmount. Philippe Roy, 8 S.-Catherine ouest. Armand Sauvé, 546 S.-Denis. Bureau d'Emmanuel, Shawinigan, Qué. A. E. Kirkland et Cie, Sherbrooke, Qué.

Jos. Lamothe, Trois-Rivières, Qué.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

JEUNE FILLE

On demande une jeune fille, propre, sérieuse, sachant parler l'anglais et le français couramment. Devra demeurer chez ses patrons. Pas d'enfants. Devra fournir bonnes références. S'adresser, 385 Sixième Avenue, Rosemont.

HOMMES

La Cie W. T. Rawleigh Co., Ltd., qui a 3,000 solliciteurs, désire introduire ses produits dans la province de Québec et demande 30 hommes responsables, pour vendre chez les fermiers, aux marchands, etc., médicaments, essences, épices, etc. Revenu annuel de \$1,500.00 à \$3,000.00 par année net.

Marchandises vendues à terme, Achille E. C. Despres, sollicitateur-général, Weadon, Co. Wolfe, Qué.

ON DEMANDE

CHAMBRE ET PENSION. — Une jeune fille demande chambre et pension dans famille privée, avec usage du téléphone, et tout le confort du chez soi. Centre de la ville. Ecrire à Casier 7 Le "Devoir".

POSITION DEMANDEE

MENAGERE. — Dame instruite, possédant meilleures références comme menagère de presbytère, demande position. S'adresser à Supérieure du couvent North Adams.

À LOUER

Grande salle d'assemblées pour sociétés, assemblées privées ou concerts intimes. Pour renseignements, s'adresser à M. Pustienne, 331 Sainte-Catherine Est. Tél. E. 1572, entre 6 hrs 1-2 et 8 hrs 1-2 p.m.

A LOUER

Boulevard Saint-Laurent, 1526-1522, Alexandra, près Baby. Logement ou magasin, avec cour, jardin. Bon marché. 159, Baby, Uptown 4856.

BUREAUX À LOUER

71a, rue Saint-Jacques, rez-de-chaussée et sous-sol, 5,000 pieds de planchers. Aussi plusieurs bureaux et suite de bureaux aux étages supérieurs. S'adresser à Rodolphe Bédard, 55, rue Saint-François-Xavier.

CHAMBRE A LOUER

Deux messieurs trouveront magnifique chambre avec ou sans pension dans une famille privée. Usage du téléphone. Références exigées. S'adresser 2083 S.-Urbain.

AUTOMOBILES A LOUER

Au Garage Laurier, Limitée, 375 Est, rue Ontario, entre S.-Hubert et S.-Denis, plusieurs Autos de tourisme ainsi que Limousines. Téléphone Est 2480.

DIVERS

ARGENT A PRETER \$1,000.00 et \$2,000.00 à prêter. Première hypothèque. S'adresser Ernest Jasmin, notaire, 99, rue Saint-Jacques. Tél. Main 6852.

VOUS TROUVEREZ

un homme habile et bien recommandé pour faire de la peinture de toutes sortes, le posage des tapisseries de goût, le linéaire, la soie, etc. Je donne aussi des estimations, je possède un grand nombre de modèles, et j'ai en mains les tapisseries les plus nouvelles. Voir V. Médéric Bouthillier, 1180, rue S.-Hubert. Tél. S.-Louis, 1530.

CANADA

SIR ROBERT
A S.-JEAN

LE PREMIER MINISTRE DIT QUE NOUS AURONS BIEN TOT CENT MILLE HOMMES AU FRONT ET QUE NOUS CONTINUERONS A ENVOYER DES TROUPES.

S.-Jean, N. B., 20. — Sir Robert Borden a prononcé un grand discours, hier soir, au théâtre Impérial. Le thème de ses paroles a été "L'Empire et la guerre". Le maire Frink, président, et l'on remarque sur l'estrade M. J. D. Hazen, ministre de la marine et des pêcheries, et une cinquantaine des principaux citoyens de la ville.

Le premier ministre et lady Borden sont arrivés à midi et furent reçus à la gare par deux fanfares et des centaines de citoyens. Ils furent conduits immédiatement chez M. Hazen, dont ils ont été les hôtes pendant leur séjour ici. Dans l'après-midi, sir Robert a visité en automobile la ville et les travaux du havre. Après l'assemblée, à minuit, sir Robert et lady Borden sont partis pour Halifax.

Faisant allusion à la part prise par le Canada dans le conflit actuel, sir Robert Borden a prononcé les paroles suivantes :

"Quand les troupes canadiennes qui sont maintenant sur le point de traverser l'Atlantique se seront embarquées, le Canada aura envoyé 100,000 hommes au-delà des mers. Ajoutez à l'armée que l'Angleterre envoie d'abord en Crimée les forces anglaises qui se battirent sous Wellington, à Waterloo, et vous trouverez que le total donne 15,000 hommes de moins, soit 85,000. En outre, nous avons à l'entraînement et en devoir, dans le Canada, pas moins de 75,000 hommes. Nous avons donné et nous donnons ce que nous pouvons faire. En valeur, en initiative et en esprit de ressources, les troupes que le Canada a envoyées et qu'il continuera d'envoyer ne sont inférieures à aucune autre troupe au monde.

"Au cours des premiers mois de la guerre, les troupes alliées ont péniblement lutté avec des avantages égaux, par suite de l'immense supériorité de l'ennemi en canons, mitrailleuses et munitions de tous genres. La plus sérieuse entrave a été presque complètement, sinon tout à fait supprimée. Après une enquête personnelle faite de l'autre côté de l'Atlantique, je suis convaincu que les arrangements conclus et l'organisation établie dans les îles britanniques, dans les dominions et ailleurs, placeront sous peu nos troupes à avantages égaux avec l'ennemi."

Sir Robert a fait un vibrant appel au nom du Fonds patriotique de la société de la Croix-Rouge, assurant ses auditeurs que, tandis qu'ils font des dons à ces nobles causes le gouvernement ne manquera pas de donner les canons, les munitions et l'équipement nécessaires à nos troupes.

Le premier ministre a fait un intéressant récit de son voyage en Angleterre, en France et sur la ligne du feu, où il a vu les vaillantes troupes du Canada se battre à côté des Anglais, lesquelles ont bien peu d'entraînement militaire, ont prouvé qu'elles égalaient toutes les troupes de l'univers.

Sir Robert a déclaré que les souscriptions privées pour fournir des mitrailleuses aux armées anglaises se sont élevées à \$773,000 que le gouvernement a ajoutée aux sommes qu'il a lui-même affectées à l'achat de ces armes.

Sir Robert a ensuite raconté certains incidents de son voyage d'Europe, exprimé sa confiance entière dans le succès des armées alliées, et demandé à son auditoire de soutenir généreusement le Fonds patriotique et à la Société de la Croix-Rouge.

Le premier ministre a été très applaudi.

POUR LES SOLDATS
MONTREALAIS

LES AUTORITES FEDERALES ET PROVINCIALES PREPARENT UN PLAN D'ACTION.

Ottawa, 20. — La conférence des autorités fédérales et provinciales avec la nouvelle commission de l'hôpital militaire, qui siègeait depuis lundi matin, au sujet des soins à prendre des soldats de retour du front, s'est terminée hier après-midi, après avoir fait plusieurs recommandations : entre autres, la création de centres provinciaux où les soldats, qui agiraient de concert avec la commission de l'hôpital et des consultations avec les maires des principales villes.

Des conférences provinciales seront tenues à des dates rapprochées. Les dépenses nécessaires seront supportées par les comités provinciaux ou locaux au moyen de contributions volontaires. La commission de l'hôpital prendra soin de ceux qui seront absolument incapables de pourvoir à leur subsistance ou dont les blessures demandent un traitement spécial.

Chaque province devra fournir à la commission un état détaillé des institutions dans les limites de son territoire, qui seraient en état de prendre soin des soldats de retour du front, ainsi que des prix et des conditions.

Le problème de l'emploi à trouver aux soldats en état de travailler a été remis à plus tard, de même que celui de concéder des terres aux officiers.

Les représentants des diverses provinces ont assuré la commission que leurs gouvernements étaient de tout cœur dans le mouvement et qu'ils feraient tout leur possible pour faciliter ses travaux. Seule la Colombie Britannique n'était pas représentée, mais son premier ministre télégraphia son assentiment aux conclusions de ses collègues des autres provinces.

HORS DE COMBAT.

Ottawa, 20. — La liste des hors-combat publiée hier soir contient les noms suivants :
14^e bataillon. — Blessé : John Boyle, avenue Claremont, Montréal.
23^e bataillon. — Sérieusement atteint de pneumonie : Charles Pindie, 212, rue Mentana, Montréal.

RUSSIE

LA CAVALERIE
SE DISTINGUE

ELLE CHARGE IMPETUEUSEMENT A TRAVERS LE FRONT DE L'ENNEMI EN LUI INFLIGEANT DE GRANDES PERTES. — LES BOCHES PRIS DANS LES MARAIS.

Petrograd, 19, via Londres, 20. — La cavalerie russe en chargeant les Allemands dans un récent combat à Pouchkovo, à l'ouest de Riga, a fait irruption dans leurs lignes de défense, et a traversé leurs tranchées, leur infligeant de grandes pertes et entraînant sérieusement l'exécution du projet que l'ennemi a évidemment formé d'établir ses quartiers d'hiver le long du Sty.

Le long des rivières Sty et Stokhod, les Teutons ont apparemment renoncé à leur offensive. Les prisonniers capturés dans cette région rapportent que les occupants de ces tranchées comprennent surtout des soldats épuisés du front de Dvinsk-Riga, qu'on a envoyés au sud pour se reposer. L'attaque impétueuse de la cavalerie russe a été un véritable succès. Ils sont sortis de leurs positions, se débattant dans les marais, et plus de 1,000 tombèrent entre les mains des Russes.

La prise de Novo-Selki, survenue en même temps, affaiblit davantage encore la ligne ennemie, croit-on, et la menace du Pripiet au Niemen. Les Russes ont encore capturé à cet endroit force munitions et soldats. Des indications révèlent que les casques pointus opèrent sans cesse un retrait de troupes de cette région au front septentrional, dans les environs de Dvinsk et de Riga.

La région de Dvinsk jouit d'un calme relatif depuis les vifs engagements d'il y a deux jours, mais les Allemands renforcent leurs positions se préparant à diriger d'autres assauts. On estime que les Teutons emploient 6 corps d'armée dans leurs opérations contre Riga, mais ils sont encore à deux jours de marche de cette ville. L'autorité militaire est encore perplexe, pour ce qui est de savoir si cette manœuvre constitue un sérieux effort dirigé contre Riga ou si elle masque une tentative d'enveloppement de Dvinsk.

Un officier allemand, prisonnier à Czartorysk, affirme que les 3 dernières semaines de combats ininterrompus à Dvinsk ont fort harassé les Teutons, et des milliers d'hommes qui n'en pouvaient plus d'épuisement, ont été envoyés dans le sud.

Incapables de déloger les Russes de la Galicie, les Allemands et les Autrichiens ont tenté vainement de pénétrer à Sarny et à Rovno, à travers la contrée marécageuse et d'y prendre les Russes en flanc et de les forcer à se replier. C'est une entreprise sans espoir de succès. Plusieurs fois l'ennemi a pris pied au nord et au sud de la voie ferrée de Kovel-Sarny, mais chaque fois un vif coup porté par les Russes a dérangé ses plans, et tout était à recommencer.

Les Russes ont repris 4 villages le long du Sty, dans le voisinage de Bafalovka, faisant prisonniers 3,000 Allemands et Autrichiens. Ce n'est pas un succès absolument écrasant, mais il paralyse pendant quelque temps les mouvements de l'ennemi entre les rivières Sty et Stokhod.

Les Russes ont pris à l'improviste la ville de Czartorysk.

LES BALKANS

MANIFESTE
DE NICOLAS

LE TSAR FLETRIT LA TRAHISON BULGARE A LA CAUSE SLAVE ET DIT QUE LA RUSSIE EST PEINEE DE CETTE LUTTE.

Petrograd, 19, via Londres, 20. — Le manifeste impérial suivant vient d'être publié :

"Nous faisons connaître, par le présent manifeste, à tous nos loyaux sujets que la trahison de la cause slave par la Bulgarie, préparée avec perfidie, depuis le commencement de la guerre, est maintenant tout impossible que la chose paraisse, devenue un fait accompli. Des troupes bulgares ont attaqué notre loyale alliée, la Serbie, dont le sang coule déjà dans la mêlée avec un ennemi plus fort.

"La Russie et les grandes puissances, nos alliées, ont essayé à dissuader le gouvernement de Ferdinand de Cobourg d'en venir à cette fatale décision. La réalisation des anciennes aspirations du peuple bulgare, relativement à l'annexion de la Macédoine était assurée à la Bulgarie par d'autres moyens, en conformité avec les intérêts slaves; mais des méthodes sordides, dictées par les Allemands et inspirées par la haine fratricide contre les Serbes, ont triomphé.

"La Bulgarie, notre coreligionnaire, délivrée, il n'y a pas longtemps, du joug turc par l'amour fraternel du peuple russe, s'est orientée vers le côté des ennemis de la loi chrétienne, du slavisme et de la Russie.

"Le peuple russe regarde avec chagrin la trahison de la Bulgarie, qui avait des relations si intimes avec lui, au cours des derniers jours, et, avec un cœur saignant, il tire son épée contre elle, abandonnant le sort du traité de la cause slave au juste châtiment de Dieu."

M. SAVINSKY
EST PLUS MAL

Amsterdam, via Londres, 20. — Une dépêche de Sofia porte que la maladie de M. Savinsky, le ministre russe à Sofia, s'est considérablement aggravée, et que le premier ministre, M. Radoslavoff, a envoyé son secrétaire à la légation, pour exprimer ses sympathies. M. Savinsky a été récemment opéré pour l'appendicite.

FRANCE

ECHEC PRES
DE REIMS

LES ALLEMANDS TENTENT UNE ATTAQUE ENTRE LAPOMPELLE ET PROSNES, MAIS SONT VITE REPOUSSES AVEC DE LOURDES PERTES PAR UNE CONTRE-OFFENSIVE DES FRANÇAIS.

Paris, 20. — Le communiqué officiel suivant a été publié hier soir, par le Ministère de la Guerre :

"A l'est de Reims, l'ennemi a tenté une attaque avec de fortes troupes, ce matin, sur un front de dix kilomètres (environ 6 milles) entre Lapompele et Prosnès, qui a résulté en un complet échec. Cette attaque avait été fort soigneusement préparée, et elle avait été précédée par un long bombardement, effectué par l'artillerie, avec l'emploi d'obus suffocants et de nuages de chlore.

"L'infanterie ennemie réussit tout d'abord à pénétrer dans quelques parties de notre tranchée de la première ligne; mais elle fut presque complètement bousillée par des contre-attaques immédiates.

"Dans l'après-midi, une énergique contre-offensive entraîna l'expulsion des dernières troupes ennemies, qui furent alors entièrement rejetées dans les tranchées, qu'elles avaient laissées. L'infanterie allemande a subi au cours de sa tentative futile, des pertes élevées.

"Sur le reste du front, il y a eu des engagements d'artillerie. Ils ont été marqués d'une singulière violence en Artois, dans le secteur de Loos, au nord de l'Aisne; sur le plateau de Nouvron, entre la Meuse et la Moselle, dans la forêt d'Apremont et en Lorraine, au nord de Leintrey.

"Dans les Vosges, nous avons fait exploser deux camouflés, (petites mines), qui ont démolis les champs de mines de l'ennemi."

BULLETIN BELGE

Paris, 20. — Le communiqué officiel belge suivant a été publié, hier soir :

"Après avoir pris, hier soir, à la suite d'un violent bombardement, un poste établi sur la rive orientale du canal Yser-Ypres, les Allemands furent délogés, cette nuit.

"Il y a eu un bombardement intermittent en divers endroits, le long de notre front, dans le voisinage d'Oosterkerke, Noordschote, et la maison du Passeur."

RAPPORT DE FRENCH

Londres, 20. — Le feld-marchal French a envoyé un rapport dans lequel il dit que depuis la transmission de son communiqué du 14 octobre, l'activité de l'artillerie de part et d'autre a été très grande, au sud du canal de la Bassée. L'ennemi a livré plusieurs attaques à coups de bombes. Les Anglais les ont toutes repoussées.

Le bulletin déclare sans fondement l'échec des attaques anglaises au nord-est de Vermelles, signalé par les Allemands. Ces attaques ont eu lieu à 3,000 verges au nord-est de Vermelles. Puis le feld-marchal décrit la nouvelle ligne des Anglais qui se sépare de l'ancienne, à environ 1,200 verges au sud-ouest de l'extrémité sud d'Auchy-Lex. La Bassée, passe à travers la principale tranchée de la redoute de Henzenloren, au nord du point culminant de la côte 70, à l'est de l'église de Loos, s'infléchit au sud-ouest à 1,200 verges au sud de l'église, puis prend la direction ouest et se confond avec l'ancienne ligne. C'est dans les positions ennemies une saillie d'environ 7,000 verges de longueur.

ANGLETERRE

LE SERVICE
OBLIGATOIRE

LA MALADIE DE M. ASQUITH FAIT GAGNER DU TEMPS AU CABINET AU SUJET DE LA CONSCRIPTION — LORD DERBY PROPOSE UN MOYEN TERME.

Londres, 20. — Le correspondant parlementaire du "Daily Chronicle" écrit :

"M. Asquith n'est pas malade au point de ne pouvoir rester en contact avec les affaires. De fait, ses amis s'attendent à ce qu'il soit complètement rétabli dans une semaine. Son indisposition signifie cependant que le cabinet ne pourra prendre d'ici à 8 ou 9 jours la décision que les protagonistes du service obligatoire désirent. Ce délai sera utile. Il donnera le temps aux passions de s'apaiser et aux ministres d'envisager tous les aspects de la question.

La démission de sir Edward Carson résulte de son mécontentement causé par le fait que le gouvernement tarde, sans raison selon lui, à rendre une décision favorable à l'établissement de la conscription.

Les nouveaux événements des Balkans constituent selon lui un argument décisif à l'appui du service obligatoire. Il voulait que le ministère autorisât sur-le-champ la préparation d'une loi décrétant la conscription, de sorte qu'on pût la présenter, au cas où le projet de recrutement de lord Derby échouerait. M. Asquith et la majorité des ministres étaient opposés à une pareille ligne de conduite, qui à leur sens était compromise le plan de lord Derby, mais M. Carson, soutenant qu'il faut se préparer aux éventualités, n'a pas voulu attendre.

Le départ de cet homme n'affaiblit pas sérieusement le cabinet. En réalité, le gouvernement a souffert de ce qu'un procureur-général ayant le dossier et les antécédents de Carson ait ordonné ou dirigé les procédures contre les ouvriers. Le rapport disant que M. Carson a dé-

AUX GRANDS MAGASINS GOODWIN

ROBES DE PROMENADE ET D'APRES-MIDI --- au prix de 5.98

A la toute dernière mode, en satin, popeline de soie, crêpe de Chine, serge de laine, et combinaisons serge et satin ou serge et taffetas.

Nous avons vu 25 modèles différents dans le lot et les couleurs suivantes : Brun Africain, Vert Russe, Bleu-Marine et noir dans les robes en serge; Brun Africain, Vert Russe, Bleu de Roi, Améthiste, Bleu-Marine, et Noir dans les robes d'après-midi.

Et trois garnitures nous ont frappé : certaines robes sont agrémentées de broderies; d'autres sont parées de soie à carreaux écossais, et naturellement les garnitures en fourrures dernier cri n'y manquent pas.

SALON DE BEAUTE

Nous vous offrons une transformation de 3.00 et de vous prouver qu'elle fera tout ce qu'une transformation de 25.00 peut faire pour vous être utile.

—Loge de droite.



A vous dire vrai, nous avons mis en vente des robes à 30.00, qui ne valaient pas le lot que nous marquons pour être 5.98 vendu à

Songez-donc, une robe de promenade, une robe répondant aux exigences de l'après-midi mondain, pour 5.98

C'est une occasion que vous ne trouverez pas plusieurs fois en une saison, et d'ailleurs voyez ces robes à notre étalage, elles vous en diront beaucoup plus que nous ne saurions le faire. Jeudi, la robe 5.98

—Prenez l'Escalier Mobile.

Goodwin's LIMITED

TRAVAUX POUR DAMES

Leçons gratuites pour toutes les clientes de la maison. Tout achat si petit qu'il soit donne plein droit à une leçon gratuite.

—Rez-de-chaussée.

PRESENTATION

The Welland Hotel Co., Limited,
17 AVENUE DU COLLEGE MCGILL

annonce à ses nombreux clients et amis qu'à partir d'aujourd'hui elle fera une spécialité de la

BIERE FRONTENAC

reconnue comme étant la meilleure sur le marché.

L'hôtel possède une installation spéciale pour servir en parfaite condition la bière blonde et la brune de cette marque célèbre.

Dans le but d'offrir à tous estimés clients et amis l'occasion de goûter cette bière délicieuse, un

LUNCH SPECIAL

Sera servi aujourd'hui, 20 oct., à 4 h. p. m.

où seront servies GRATUITEMENT les incomparables "Bières Frontenac" Blonde et Brune. Le public est cordialement invité.

Sources ST-LOUIS

Eau Minérale Effervescente Naturelle

MARQUE : TRÈFLE ROUGE



Embouteillée à Saint-Yorre (près Vichy), France.

Hautement recommandée par l'Académie de Médecine de Paris contre Maux d'Estomac, Goutte, etc., cette eau est autorisée par le Gouvernement Français.

Bouchons de liège — pas de Couronnes.

L. CHAPUT Fils & Cie, Limitée, Concessionnaires exclusifs, Montréal

ment applaudis. Les derniers orateurs qui ont parlé dans le même sens ont été MM. Gédéon Martel, président du club Mont-Royal, Desjardins, président du club Papi-neau, et M. J. Filiatrault.

VICTOIRE DE LA
PROHIBITION

LACHINE DECIDE PAR UNE MAJORITE DE 330 DE BANNIR L'ALCOOL DE CHEZ ELLE.

Les partisans de la prohibition ont remporté une éclatante victoire hier soir à Lachine après une votation qui a duré sept jours. Leur majorité est de 330 sur leurs adversaires.

1,000 votes ont été donnés en faveur de la mesure et 741 contre, faisant une majorité exacte de 349, mais plusieurs bulletins ayant été rejetés au moment du décompte, la majorité est descendue à 330.

"L'AIDE A LA FRANCE"

La section féminine de France-Amérique qui sous le nom de "L'Aide à la France" a accompli une si heureuse action, l'hiver dernier, ramenant par une magnifique propagande le sentiment français par tout le Canada, et qui grâce à ce geste patriotique a pu envoyer des secours à l'ancienne mère-patrie, recommencera sous peu son œuvre splendide. Une grande assemblée a été convoquée par le président de France-Amérique pour vendredi, le 2 octobre, à trois heures, à la chambre 34, de l'immeuble Duluth, 50, ouest, Notre-Dame, afin de discuter les meilleurs moyens à adopter pour provoquer en faveur des soldats et blessés canadiens que lady Drummond protège si efficacement à Londres, et des populations des pays envahis de la France une sympathie vraiment efficace et précieuse.

Toutes les femmes, anglaises et canadiennes-françaises, qui comprennent la tristesse de la situation et veulent aider à son adoucissement sont instamment priées d'assister à cette assemblée.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No 5302. Les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Villavay, quartier S.-Denis, dans la cité de Montréal, district de Montréal, corporation douée de la personnalité civile et politique, ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, demandeurs, vs Louis Dagenais, des cité et district de Montréal, défendeur. Il est ordonné au défendeur, Louis Dagenais, de comparaître dans le mois, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1915. T. Dépatie, député-protonotaire, Dagenais et Normandeau, avocats des demandeurs.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No 2984. Les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Villavay, quartier S.-Denis, dans la cité de Montréal, district de Montréal, corporation douée de la personnalité civile et politique, ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, demandeurs, vs Orliac frère et sœur, des cité et district de Montréal, défendeurs. Il est ordonné aux défendeurs, Orliac frère et sœur, de comparaître dans le mois, Montréal, ce 15ème jour d'octobre 1915. T. Dépatie, député-protonotaire, Dagenais et Normandeau, avocats des demandeurs.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No 4301. Les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Villavay, quartier S.-Denis, dans la cité de Montréal, district de Montréal, corporation douée de la personnalité civile et politique, ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, demandeurs, vs Jos. H. Tessier, des cité et district de Montréal, défendeur. Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois, Montréal, ce 15ème jour d'octobre 1915. T. Dépatie, député-protonotaire, Dagenais et Normandeau, avocats des demandeurs.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No 5189. Les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Villavay, quartier S.-Denis, dans la cité de Montréal, district de Montréal, corporation douée de la personnalité civile et politique, ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, demandeurs, vs Henri Trépanier, des cité et district de Montréal, défendeurs. Il est ordonné aux défendeurs de comparaître dans le mois, Montréal, ce 15ème jour d'octobre 1915. T. Dépatie, député-protonotaire, Dagenais et Normandeau, avocats des demandeurs.

Province de Québec, district de Montréal, Cour Supérieure, No 3401. Les commissaires d'écoles pour la municipalité du village de Villavay, quartier S.-Denis, dans la cité de Montréal, district de Montréal, corporation douée de la personnalité civile et politique, ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, demandeurs, vs Henri Trépanier, des cité et district de Montréal, défendeurs. Il est ordonné au défendeur, Henri Trépanier, de comparaître dans le mois, Montréal, ce 1er jour d'octobre 1915. T. Dépatie, député-protonotaire, Dagenais et Normandeau, avocats des demandeurs.

PROVINCE DE QUEBEC, district de Montréal, Cour de Circuit, No 10881. — J. A. Brien, demandeur, vs The Ozone Water et al., défendeurs. Le 30ème jour d'octobre 1915, à une heure de l'après-midi, à la place d'affaires de la défenderesse, au No 1387 Est rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets de la dite défenderesse existant en cette cause, consistant en meubles de ménage, un moteur électrique, des voitures, etc. Conditions : argent comptant. J. A. Trudeau, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

LA VIE SPORTIVE

WILLIE SCHAEFFER VA REMPLACER "JIM" COFFEY

INCAPABLE DE FAIRE LE POIDS, "YOUNG" JIM COFFEY NE POURRA RENCONTRER JOHNNY LORE, CE SOIR. — SCHAEFFER LE REMPLACERA AVANTAGEUSEMENT. — FORMIDABLE PROGRAMME.

Les sportsmen et les amateurs de boxe de Montréal s'en donneront à cœur joie, ce soir, lorsqu'ils se porteront en foule au gymnase du club Athlétique Canadien, coin Saint-André et Sainte-Catherine Est. Une mémorable séance de pugilat est à l'affiche, et il nous semble bien superflu de revenir sur la variété et la valeur de pareil programme. Nous allons, cependant, le redonner pour la dernière fois, en quelques lignes : Young Casey vs "Jockey" Wilsténholm. — 4 rounds.

"Silas" Green vs "Bob" La-belle. — 6 rounds.
"Bill" Kramer vs Johnny Schill. — 10 rounds.
Willie Schaeffer vs Johnny Lore. — 10 rounds.

Voilà donc un programme qui comporte trente rounds de boxe, et de la belle boxe. Le premier assaut servira d'entrée en jeu du rideau. Il mettra aux prises deux jeunes bien capables, Young Casey et le jockey Wilsténholm.

La seconde bataille alignera le noir "Silas" Green et Bob La-belle, pugiliste local bien connu, et qui a fait ses marques contre plusieurs bons hommes de sa classe. Cette rencontre devrait être de toute beauté. Green est un poids lourd léger, qui a donné la frousse à "Cleve" Hawkins, qui a toujours eu soin de l'éviter.

La troisième rencontre aura lieu

entre "Bill" Kramer et Johnny Schill; elle sera de 10 rounds et promet d'enthousiasmer les spectateurs. Les deux hommes sont fort scientifiques. L'un et l'autre ont fait leurs marques, et ces deux pugilistes sont des favoris du public. On a vu l'entrée de Kramer sur la foule, mercredi dernier, alors qu'il se battait avec Lore.

La dernière rencontre sera disputée entre Willie Schaeffer et Johnny Lore; ce sera la grande finale de la soirée. Schaeffer y débute ici ce soir. On le dit l'un des meilleurs hommes de sa classe. Nul doute que sa rencontre avec Lore, ce soir, enthousiasmera les sportsmen de Montréal. Les deux hommes semblent jouir d'avantages égaux, et leur combat devrait être excessivement populaire et prenante.

Le programme de ce soir, on le voit, est formidable, et la carte est l'une des meilleures que l'on puisse voir. Tous les amateurs de boxe profiteront de cette aubaine pour aller au gymnase du club Athlétique Canadien, dans quelques heures.

Willie Schaeffer, de New-York, a été appelé à la dernière heure, pour remplacer Coffey, qui a télégraphié qu'il ne pouvait pas faire le poids. Les sportsmen ne perdent rien, car Schaeffer possède un nom qui en dit long à tous ceux qui connaissent la boxe. Qu'on aille le voir à l'œuvre, ce soir.

L'OUVERTURE DE LA SAISON DE LA CLASSE "B"

ELLE AURA LIEU LE 26 OCTOBRE. — LA SECTION DE L'OUEST SERA COMPOSEE DE DIX CLUBS ET CELLE DE L'EST, DE NEUF. — L'ECHELLE DES PARTIES.

Le calendrier des joues de la classe "B", de la Montreal Bowling Association, démontre que le nombre de clubs est plus considérable que l'an dernier. La section de l'Ouest comprend dix équipes et neuf dans la section de l'Est.

La saison s'ouvrira le 26 octobre, alors que tous les clubs, à l'exception du Tipperary, seront aux prises.

Voici l'échelle des parties :

SECTION OUEST
Octobre 26 — M.A.A.A. Stars vs M.A.A.A. Cubs; Paynes vs N. E. Engineers; R. R. Bleu vs Strachans; Montreal West vs Windsor; C. Y.M.C.A. Beavers vs Tipperary No 1.

Novembre 2 — Strachans vs M.A.A.A. Stars; Tipperary No 1 vs N. E. Engineers; Windsor vs R. R. Bleu; M.A.A.A. Cubs vs Montreal West; Paynes vs C.Y.M.C.A. Beavers.

Novembre 9 — N. E. Engineers vs M.A.A.A. Cubs; Windsor vs Paynes; Strachans vs Montreal West; M.A.A.A. Stars vs Tipperary No 1; C.Y.M.C.A. Beavers vs R. R. Bleu.

Novembre 16 — M.A.A.A. Cubs vs Tipperary No 1; R. R. Bleu vs N. E. Engineers; Windsor vs Strachans; Paynes vs M.A.A.A. Stars; C.Y.M.C.A. Beavers vs Montreal West.

Novembre 23 — R. R. Bleu vs M.A.A.A. Cubs; Montreal West vs Paynes; N. E. Engineers vs Windsor; Tipperary No 1 vs Strachans; M.A.A.A. Stars vs C.Y.M.C.A. Beavers.

Novembre 30 — M.A.A.A. Cubs vs Windsor; N. E. Engineers vs M.A.A.A. Stars; Montreal West vs R. R. Bleu; Tipperary No 1 vs Paynes; Strachans vs C.Y.M.C.A. Beavers.

Décembre 7 — M.A.A.A. Stars vs Montreal West; Strachans vs M.A.A.A. Cubs; Paynes vs Windsor; C.Y.M.C.A. Beavers vs Tipperary No 1; R. R. Bleu vs N. E. Engineers.

Décembre 14 — R. R. Bleu vs N. E. Engineers; Windsor vs Strachans; Paynes vs M.A.A.A. Stars; C.Y.M.C.A. Beavers vs Montreal West.

Décembre 21 — R. R. Bleu vs M.A.A.A. Stars; M.A.A.A. Cubs vs Paynes; Windsor vs C.Y.M.C.A. Beavers; Tipperary No 1 vs Montreal West; N. E. Engineers vs Strachans.

MI-SAISON
Janvier 4 — M.A.A.A. Cubs vs M.A.A.A. Stars; N. E. Engineers vs Paynes; Strachans vs R. R. Bleu; Windsor vs Montreal West; Tipperary No 1 vs C.Y.M.C.A. Beavers.

Janvier 11 — M.A.A.A. Stars vs Strachans; N. E. Engineers vs Tipperary No 1; R. R. Bleu vs Windsor; Montreal West vs M.A.A.A. Cubs; C.Y.M.C.A. Beavers vs Paynes.

Janvier 18 — M.A.A.A. Cubs vs N. E. Engineers; Paynes vs Windsor; Montreal West vs Strachans; Tipperary No 1 vs M.A.A.A. Stars; R. R. Bleu vs C.Y.M.C.A. Beavers.

Janvier 25 — La Royale vs Caledonia; R. R. Rouge vs Richelieu; Caledonia vs Richelieu; Tipperary No 2 vs Caledonia; Richelieu vs Tipperary No 2; La Royale vs Richelieu; Standards vs Tipperary No 2.

Décembre 7 — Standards vs Canadiens; R. R. Rouge vs Steeles; Tipperary No 2 vs La Royale; Richelieu vs Caledonia; R. R. Rouge vs Tipperary No 2.

Décembre 14 — Richelieu vs Steeles; Caledonia vs Richelieu; Tipperary No 2 vs Caledonia; Richelieu vs Steeles; Tipperary No 2 vs Caledonia; Richelieu vs Steeles; Tipperary No 2 vs Caledonia.

Décembre 21 — Steeles vs La Royale; Caledonia vs Richelieu; Tipperary No 2 vs Caledonia; Richelieu vs Steeles; Tipperary No 2 vs Caledonia; Richelieu vs Steeles; Tipperary No 2 vs Caledonia.

Décembre 28 — Steeles vs La Royale; Caledonia vs Richelieu; Tipperary No 2 vs Caledonia; Richelieu vs Steeles; Tipperary No 2 vs Caledonia; Richelieu vs Steeles; Tipperary No 2 vs Caledonia.

LA JOURNEE DES FAVORIS A MONT-ROYAL

LES PRENEURS DE FORME ONT BEAUCOUP RECOLTE HIER APRES-MIDI. — UNE AUTRE DECISION DES JUGES QUI EST MAL VUE DES AMATEURS. — LA SIXIEME EPREUVE EST RE-TRANCHEE.

Le programme d'hier après-midi à la piste de New-York ne compta que six épreuves, la sixième ayant été retranchée à la suite du trop grand nombre. King Cobalt se classa premier à l'arrivée.

Dans la troisième course, Wolf's Bath se classa premier en tête du peloton, après un grand ralliement dans la ligne droite. Gilbert Rose et Laibola se classèrent dans l'ordre de mention.

Dans la quatrième course au programme de la journée, Monty Fox triompha de Black Chief par une tête.

Les amateurs protestèrent, tout comme la veille, contre la décision des juges dans cette épreuve. Vraiment, ceci n'est pas de nature à populariser le sport de ce genre. Mercurium et Frontier gagnèrent respectivement les deux dernières courses.

Voici les résultats des épreuves : Première course, bourse \$300, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er, Otero, 109, Howard, 3, 2, 1 à 2; 2e, Prince Philistophe, 105, Cummings, 2, 1 à 4, 5, 2 à 3; 3e, Sarolla, 114, 2, 1 à 4, 5, 2 à 3. Temps 1:18, 2-5.

Deuxième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 5 furlongs. — 1er, King Cobalt, 116, Doyel, 6 à 5, 3 à 5, 1 à 2; 2e, Yorkshire Boy, 113, Watts, 7, 1 à 3, 1 à 3, 2 à 2; 3e, Minstra, 113, Simmons, 20 à 1, 6 à 1, 3 à 1. Temps 1:05.

Troisième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 5 furlongs. — 1er, Wolf's Bath, 112, Hinfy, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Gilbert Rose, 106, McCullough, 8 à 5, 4 à 5, 1 à 3; 3e, Leialoha 114, Dodd, 5 à 2, 4 à 5, 1 à 2. Temps 1:08 1-5.

Quatrième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 5 furlongs. — 1er, Mercurium, 109, Prendergast, 6 à 5, 3 à 5, 1 à 3; 2e, Mazurka, 114, Doyel, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Autumn, 109, 109, 109.

Cinquième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er, Mercurium, 109, Prendergast, 6 à 5, 3 à 5, 1 à 3; 2e, Mazurka, 114, Doyel, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Autumn, 109, 109, 109.

Sixième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 6 furlongs. — 1er, Mercurium, 109, Prendergast, 6 à 5, 3 à 5, 1 à 3; 2e, Mazurka, 114, Doyel, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Autumn, 109, 109, 109.

Septième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Huitième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Neuvième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Dixième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Onzeième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Douzième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Treizième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Quatorzième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Quinzième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Seizième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Dix-septième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Dix-huitième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Dix-neuvième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Vingtième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

Vingt-et-unième course, bourse \$300, 3 ans et plus, 1 mille et 20 verges. — 1er, Frontier, 111, Young, 5 à 1, 2 à 1; 2e, Petit Bleu, 106, Dominick, 4 à 1, 2 à 1; 3e, Hyki, 114, McCullough, 4 à 1, 2 à 1.

GEORGES LECLAIRE LANCERA CONTRE ARTHUR DUCHESNILL

La grande partie de balle au camp entre les All-Stars et la Casquette sera l'une des plus passionnantes de la saison.

La présence d'Arthur Duchesnil et de Malcolm Fraser, l'un contre l'autre, promet un spectacle de toute ébahité. Les deux hommes ont toujours figuré depuis quelque temps dans le même programme, bien que jamais l'un contre l'autre, et ils ont toujours gagné leurs parties. C'est à la suggestion d'une foule d'amateurs que les officiers des clubs All-Stars et la Casquette ont résolu de les aligner une bonne fois pour toutes l'un contre l'autre, afin de donner aux sportsmen de Montréal l'occasion d'assister à une partie sensationnelle et des plus enlevantes.

Nous donnerons d'autres détails de ce grand match tous les jours, et nos lecteurs verront que Montréal sera encore une fois extrêmement privilégié, dimanche, en assistant à cette belle joute, au parc de Lorimier.

A la dernière heure, on nous apprend que Geo. Leclaire, de Farnham, autrefois avec les Montréal, et maintenant avec Baltimore Federal, sera aussi dans la boîte pour All-Stars contre la Casquette. Cette grande étoile n'a pas été vue depuis longtemps ici, et sa présence au National, dimanche, sera le ralliement de tous les sportsmen.

L'ASSOCIATION DE LUTTE DU NORD

Jeudi soir, le 21 octobre courant, l'Association de lutte du Nord donnera sa première grande soirée de lutte à la salle du Cœur des Bois. Ce sera sans contredit une véritable belle soirée, car des champions du Canada doivent y prendre part. Tout fait croire que ce sera un succès, car presque tous les billets sont déjà vendus. L'entrée est de 15 sous. On pourra se procurer des billets à la porte.

La salle du Cœur des Bois est située au No 745, rue de S.-Valier, près Beaubien.

Le Pentathlon à la Casquette

C'est ce soir, à 8 heures 30, à l'Association de la Casquette, que se tiendra l'ouverture du "Pentathlon". Tous les membres de l'Association et leurs amis sont invités pour cette inauguration.

EUCHRE CONCERT DES ZOUAVES DU CERCLE PAROISSIAL

Le 10me Euchre-concert des zouaves du C. P. sera sous la haute présidence de l'évêché N. Turcot, de Montréal et aussi membre du parlement provincial. Le succès de cette fête sera certainement un des plus beaux jusqu'à ce jour. Rien n'a été épargné et nul doute que les habitués ainsi que ceux qui auront la bonne fortune d'assister pour la première fois s'en retourneront très satisfaits de leur soirée, se promettant d'y revenir l'an prochain, comme toujours, a fait le choix de ces morceaux de façon à être un régal pour les assistants.

Les billets s'envient rapidement, et le nombre étant limité veuillez vous hâter de vous en assurer. L'admission est de 50 sous seulement. Tout en faisant une bonne œuvre, venez jouir d'une très belle soirée. Il y aura une intermission très intéressante.

FRANK MORAN MET JIM COFFEY HORS DE COMBAT

New-York, 20. — Frank Moran, de Pittsburgh, a mis fin aux ambitions de Jim Coffey pour les honneurs du championnat mondial des poids lourds en le mettant hors de combat à la troisième ronde, hier soir, au Madison Square Garden, d'un coup de droite à la mâchoire.

Coffey plongea tête première en recevant le coup décisif et resta étendu au pied de l'arbitre Bill Brown tandis que celui-ci compta les cinq premières secondes mais se releva sur ses genoux puis était accroché aux câbles lorsque l'arbitre termina de compter les dix secondes réglementaires. Il était à peine revenu à lui lorsqu'il fut reconduit dans sa loge.

Coffey fut l'agresseur dans la première ronde mais ses coups manquèrent de force et de précision. Dans la reprise suivante le "Géant de Dublin" se porta de nouveau à l'assaut mais vers la fin de cette ronde Moran prit le dessus et frappa son adversaire à volonté. Lorsque la cloche annonça la fin de cette ronde Coffey était dans un mauvais état.

Coffey n'était pas aussi confiant lorsque commença la troisième ronde qui devait lui être fatale. Moran para tous les coups de Coffey et se porta à son tour à l'attaque. Les deux hommes se battaient depuis une minute et trente-huit secondes lorsque Moran porta à son adversaire un coup de droite à la mâchoire qui l'envoya au pays des rêves.

WHITE OBTIENT LA DECISION

Chicago, 20. — Charley White, de Chicago, a obtenu la décision sur Johnny Harvey, de New-York, dans un combat de douze rounds, hier soir. Harvey, qui pesait neuf livres de plus que son adversaire, tint tête à White dans les neuf premières rounds mais le boxeur local eut un avantage marqué dans les trois dernières.

TERRIBLE ACCIDENT

Manchester, N. H., 20. — Avant-hier, Paul Boutin, âgé de 6 ans, fils de M. Pierre Boutin, rue Rimmon, 408, s'est coupé une artère du cou en tombant sur une paire de ciseaux et est mort au bout de 12 minutes. Les parents sont venus ici de Montréal voici quatre ans.

COMMERCE ET FINANCE

LA MATINEE A LA BOURSE

UN MOMENT D'ARRÊT SE PRODUIT DANS LA FIEVREUSE ANIMATION DES JOURS RECENTS.

Un moment d'arrêt de la fiévreuse activité des jours récents s'est produit ce matin à la Bourse de Montréal, non que le marché soit devenu subitement mort, mais le mouvement des affaires a été notablement ralenti. D'autre part, il semble que la cote, par trop gonflée, paraisse maintenant vouloir fléchir. Toutefois, cette tendance n'est pas universelle, et plusieurs gains ont été enregistrés dans le cours de la matinée.

D'aucuns ont manifesté leur étonnement de voir que le "Dom. Bridge", si animé et si fort depuis quelques jours, n'avait pas encore eu de cours à midi, c'est-à-dire qu'il a été soudainement délaissé. Le "Laurentide" s'est constitué la vedette de la matinée, passant de 194 à 195 1-2, pour revenir à 194. Le "Power" a été beaucoup plus calme, à 238 1-4, tandis que le "Shawinigan" a terminé à 136, après avoir touché 137. Le "Gedars Rapids" abandonnait un point en fin de séance, à 75, et l'"Ottawa Power" s'est inscrit à 120.

Le "Scotia" témoigne d'indécision à 88 1-2, contre 89 au début, cependant que le "Steel of Canada" semble vouloir se tasser, marquant 34 1-2, après s'être élevé à 35 1-2. L'"L.R." est calme et lourd, à 46 1-2, tandis que le "Carriage Factories" s'élève de 46 à 47. Le "Canada Car" cote 100.

Le "Pacific Canadian" se fixe à 167 et demi et le "Quebec Railway" ouvre à 20, pour décliner à 19 1-4, avec moins d'animation. Le "Detroit Railway" est résistant à 65 et demi. L'"Ames Holden" est ferme, à 15 et le "General Electric" renforce son cours, montant de 115 à 116 1-4.

PROJET DE FUSION

On parle, dans les cercles financiers locaux, de la formation d'une puissante combinaison qui embrasserait toutes les aciéries importantes du Canada et quelques-unes des Etats-Unis. La nouvelle compagnie serait connue sous le nom de "International Steel Company" et elle serait commanditée par des capitalistes anglais, canadiens et américains.

De prime abord, cette rumeur n'a pas été prise au sérieux, attendu que les lois des Etats-Unis défendent aux compagnies importantes de conclure de tels arrangements. Cependant, comme les lois américaines ne défendent nullement l'acquisition des compagnies des Etats-Unis par des capitalistes étrangers, on a fini par admettre qu'une fusion de ce genre serait possible. L'intention des promoteurs de cette combinaison serait de faciliter la fabrication des munitions de guerre, au Canada.

VIANDS SUR PIED

A CHICAGO.

Chicago, 20. — Gros bétail : arrivages, 17,000 têtes; marché faible; bœufs indigènes, \$6.10 à \$10.50; bœufs de l'Ouest, \$6.70 à \$8.80; vaches et génisses, \$2.85 à \$8.35; veaux, \$7.75 à \$11.50. Menu bétail: Porcs : arrivages, 27,000 têtes; marché faible; légers, \$7.50 à \$8.30; mêlés, \$7.75 à \$8.50; lourds, \$7.70 à \$8.45; très gras, \$7.70 à \$7.90. Cochons, \$8.50 à \$7.70; moyenne des ventes, \$7.85 à \$8.30. Moutons : arrivages, 16,000 têtes; marché ferme; moutons, \$6.00 à \$7.00; agneaux indigènes, \$6.75 à \$8.90.

LA "NOVA SCOTIA Co."

Halifax, 20. — Le Conseil d'administration de la "Nova Scotia Steel and Coal Company", s'est réuni, hier, à New-Glasgow. On a déclaré que la production et les ventes du mois de septembre se sont élevées à un niveau encore inconnu à la compagnie. Il est maintenant question d'augmenter le capital circulant de la Société, afin de faire face aux développements de l'entreprise.

LES PEaux VERTES

Les prix des peaux crues ou vertes s'établissent, aujourd'hui, de la façon ci-dessous : Peaux de bœuf, No 1, la livre 20s; Peaux de bœuf, No 2, la livre 21s; Peaux de bœuf, No 3, la livre 20s; Peaux de veau, la livre 18s; Peaux de mouton et d'agneau, chacune 18s.

BOURSE DE NEW-YORK

Cours fournis par MM. Bruneau & Dupuis, courtiers, rue de l'Hôpital, 4, Montréal.

STOCKS	Dem.	Offr.	STOCKS	Dem.	Offr.
Crucible St.	94	92 1/2	Mex. Petro	91 1/2	90 1/2
Am. Sugar	66 1/2	66 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Am. Can.	64 1/2	64 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Am. Cr. & S.	80 1/2	80 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Am. Ice	70 1/2	70 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Am. Loco	70 1/2	70 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Am. Sm. & S.	94 1/2	94 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Am. Sugar	73 1/2	73 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
At. & S. P.	102 1/2	102 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Beth. Steel	110 1/2	110 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Bro. K. & T.	167 1/2	167 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Can. Pac.	102 1/2	102 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Cen. Leath.	60 1/2	60 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Ch. & O. H.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Ch. M. & S. P.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
C. P. & S. P.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Del. & H. D.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Den. & R. G.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Gen. & R. G.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Le. Valley	70 1/2	70 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
Low. Ry.	70 1/2	70 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
M. & S. P.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
M. K. & T.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y. C. & W.	92 1/2	92 1/2	N. Y. C. & W.	100 1/2	100 1/2
N. Y					

NOUVELLES DU MATIN ET DE L'AVANT DERNIERE HEURE

UNE REVOLUTION EN ANGLETERRE ?

Londres, 20.—Horatio Bottomley, membre libéral du parlement, a prêté, hier soir, dans un discours prononcé à New-Castle, l'écrêtement du gouvernement de coalition.

Il dit que le premier ministre a démissionné en fait à l'heure actuelle et que Andrew Bonar Law lui succéderait, mais que cette nouvelle expérience ne vaudrait pas mieux que l'ancienne et qu'avant la fin de la guerre " nous aurons une révolution ou un conseil national d'hommes d'affaires. "

AGRESSION CONTRE LE MONTENEGRO

Londres, 20.—On mande de Francfort que les empires du centre ont décidé d'entreprendre une autre campagne contre le Monténégro. Cette fois, suivant ce rapport, transmis par le correspondant de l'agence "Central News", 20,000 fantassins autrichiens et allemands avec de l'artillerie sont arrivés de Galicie à Sarajevo en Bosnie, à environ 20 milles au nord de la frontière Monténégro. Au dire du correspondant, l'ennemi envahira bientôt ces troupes contre les Monténégriens, avec qui l'on se bat sans résultat, depuis des mois.

LES ALLEMANDS ONT PERDU LA PARTIE

Londres, 20.—Une dépêche de Petrograd au "Daily Telegraph" fait dire à M. Alexei Khvostoff, ministre de l'Intérieur, en réponse à une question touchant la proclamation de la loi martiale, à Moscou : " Les Allemands sont complètement épuisés. Ils ont réellement perdu la partie, et ils s'efforceront maintenant d'enrayer notre activité et la fabrication de nos munitions en fomentant des grèves et en jetant la confusion et la désorganisation dans nos moyens de transport. "

SOUS LA BOTTE DE BISSING

PLUSIEURS BELGES ONT ETE ARRETES ET FUSILLES SOUS L'ACCUSATION D'ESPIONNAGE. — A LESSE, 94 OUVRIERS ONT ETE INTERNES POUR INSUBORDINATION.

Londres, 20.—On annonce que les autorités allemandes en Belgique ont fait arrêter dernièrement un grand nombre de personnes accusées d'espionnage pour le compte des Alliés, et que plusieurs exécutions ont eu lieu. Le général Von Bissing a publié une longue proclamation dans laquelle il faisait allusion à "des tentatives faites par des Belges de mettre en danger les armées allemandes" et rappelait les peines sévères qui attendent les civils qui enfreindraient les lois et règlements qui ont été dictés à leur intention.

A la suite de cette proclamation, on a procédé à des arrestations nombreuses dans tout le pays, n'acceptant pas les hauts personnages qui pouvaient être soupçonnés d'avoir aidé au départ de plusieurs Belges, français ou anglais. Plusieurs procès militaires ont suivi ces arrestations, et dans la plupart des cas, les résultats en sont demeurés incertains.

On ne possède pas de détails sur l'exécution de Miss Edith Cavell, directrice d'une école manuelle à Bruxelles, qui avait été accusée de cacher des Anglais, des Français et des Belges et de leur aider à quitter la Belgique. On dit que l'ambassadeur espagnol à Bruxelles a tenté en vain d'intervenir en faveur de Miss Cavell.

La brève proclamation officielle qui a annoncé l'exécution de Miss Cavell donne aussi les noms de quatre autres personnes condamnées à mort. Ces quatre victimes étaient Belges et se nommaient Philippe Baucq, architecte, Louise Thullier, institutrice, Louis Séverin, chimiste, et la comtesse Johanna de Belleville. La proclamation donne aussi les noms de vingt-trois personnes condamnées à la prison, y compris la populaire princesse Maria de Croy de Belligny, qui est condamnée à dix ans de détention.

Les journaux hollandais ajoutent à ces renseignements que des arrestations et des sentences de mort ont été exécutées dans plusieurs villes belges, et qu'à Lesse, 94 ouvriers ont été emprisonnés pour "insubordination".

FEU M. CHENIER EMOND

On nous apprend ce matin la mort de M. Chénier Emond survenue à l'âge de 35 ans des suites d'une longue maladie.

M. Emond était le fils de M. Edmond Emond, de la Commission des Incendies. Il laisse une veuve, un frère, M. René Emond, et une sœur, Madame Alice Gauthier.

Les funérailles auront lieu vendredi matin à 8 h 15 à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Nos sympathies à la famille.

LA CRISE EN ANGLETERRE

LA MALADIE DE M. ASQUITH MET UNE TREVE AUX PASSIONS POLITIQUES.—CONTRADICTIONS AU SUJET DE LA DEMISSION DE M. CARSON.—L'OPINION DES JOURNAUX.

Londres, 20.—La maladie de M. Asquith a eu pour effet d'amener un plus grand calme dans les affaires politiques qu'il ne s'en fut produit à la suite de la démission de sir Edward Carson, le procureur-général.

Il est assez probable que M. Asquith restera chez lui au moins une dizaine de jours et cette cessation forcée des passions politiques donnera le temps, pense-t-on d'émouvoir la conciliation entre les membres du cabinet qui sont actuellement en désaccord.

M. Carson avait l'intention de publier hier une déclaration, mais il semble qu'il l'a ajournée pour attendre le retour à la Chambre des Communes, du premier ministre.

Il circule beaucoup de versions contradictoires au sujet de la retraite de M. Carson. Le "Daily Mail" affirme que cela n'a rien eu à faire avec la question du service obligatoire. Le "Chronicle" est fermement convaincu, dit-il, qu'elle est le résultat de retards inutiles du cabinet à se décider pour le service obligatoire.

Le "Times" assure que sa retraite est plutôt motivée par la politique du Levant. "Sir Edward Carson, écrit-il, a toujours été d'avis qu'on devait prévoir énergiquement l'action probable des Allemands dans les Balkans. Quand M. Carson fera connaître publiquement les raisons de sa démission on constatera probablement que c'est surtout sa conviction profonde que la machine gouvernementale telle qu'actuellement constituée est incapable de conduire la guerre au succès.

FAILLITE DE LA COALITION

"Le Post" dit que le cabinet de coalition a abouti à la faillite parce qu'il n'a pas été choisi suivant l'intérêt national mais uniquement suivant l'étroite politique des partis. Le "Post" recommande la formation d'un cabinet peu nombreux composé d'hommes comme David Lloyd George, sir Edward Carson et Lord Kitchener, non pas dans le but de suspendre les animosités des partis, mais uniquement pour conduire à bonne fin la guerre contre l'Allemagne.

La plupart des journaux sont d'avis qu'il faut réduire le nombre des ministres et il est probable que le successeur de sir Edward Carson ne fera pas partie du cabinet. Ce n'est d'ailleurs que depuis lord Reading que le procureur général a le rang de ministre.

Le "Daily Express" considère la crise terminée. Il annonce que M. George Cave, député unioniste, sera nommé à la place de M. Carson sans avoir rang de ministre et que sir Frederic Smith sera nommé à la place de M. Cave, qui est actuellement solliciteur-général.

LES ECHECS AUX DARDANELLES

L'inquiétude que l'on ressent généralement à l'endroit de l'expédition des Dardanelles a été augmentée par la déclaration que vient de faire en Chambre, M. Tennant, le sous-secrétaire de la Guerre, que le chiffre de 97,000 hors de combat ne comprend pas les malades. Plusieurs députés expriment la crainte que l'expédition en Serbie ne soit également fort coûteuse en hommes. A ce sujet, le "Daily News" donne au jourd'hui cours à la rumeur que le général sir Ian Hamilton, qui vient d'être relevé de son commandement des forces britanniques aux Dardanelles, est déjà de retour en Angleterre.

ELOGE DU GENERAL MONRO

Les journaux continuent de publier des éloges du général sir Charles Carmichael Monro, le nouveau commandant des troupes anglaises aux Dardanelles. L'avancement du général Monro a été l'un des plus rapides qui se soient vus dans l'armée anglaise au cours de la guerre actuelle. Simple officier de milice au début des hostilités, il se voit aujourd'hui chargé de l'une des tâches les plus difficiles et les plus dangereuses qu'aient jamais entreprises les armées anglaises. Il n'est âgé que de 35 ans. Physiquement, il appartient incontestablement au type écossais. Il est vigoureux, impertur-



C'est la saison des pardessus
Expositions d'automne

"Fashion-Craft"

A \$15, \$18, \$20 et \$25

Vous y verrez des pardessus dernier modèle, soignés jusque dans le petit détail. On ne les trouve qu'aux

MAX. BEAUVAIS LIMITEE, 229 rue Saint-Jacques.
A.-A. ROY, 469 Est, rue Sainte-Catherine.
DUBÉ LIMITEE, 463 Ouest, rue Sainte-Catherine.

Etablissements

FASHION-CRAFT

Stans

1915

nable et très populaire parmi ses soldats. Il se rendit en France en août 1914 comme commandant des Territoriaux de Londres et se distinguant dans les batailles de la Marne et de l'Aisne. Il devint rapidement commandant d'un corps d'armée, et fut nommé il y a quelques mois commandant d'une armée.

LES PILLARDS OPERENT EN TUNISIE

LES FRANÇAIS ONT A FAIRE "FACE A DE PUISSANTES BANDES DE VOLEURS."

Paris, 20.—L'une des petites guerres que soutient la France, mais dont on parle peu, fait rage en Tunisie. Elle comprend surtout des rencontres avec de puissantes bandes de voleurs qui traversent la frontière, venant de la Tripolitaine, pillant le pays, coupant les fils télégraphiques, et attaquant les convois de provisions des Français.

Un important combat de ce genre a eu lieu dans la région de Dehabit, du 5 au 9 octobre, une garnison française de 200 soldats ayant tenu en respect pendant ce temps un grand nombre de voleurs, jusqu'à l'arrivée de secours.

NICH EST SANS COMMUNICATIONS

LE CORPS DIPLOMATIQUE NE PEUT PAS QUITTER LA VILLE POUR LE PRESENT.

Athènes, 20.—Le corps diplomatique près la cour de Serbie est obligé de demeurer à Nich, au moins pour le présent. Le départ attendu des diplomates étrangers pour Monastir, près de la frontière grecque, est retardé à cause de l'interruption des communications entre Nich et Salonique. De plus, les pluies ont interrompu les communications entre Salonique et Monastir. Il n'y a plus de rapports télégraphiques avec Nich depuis quatre jours.

EX-MINISTRE ROUMAIN ARRETE EN AUTRICHE

LES JOURNAUX AUTRICHIENS INTERVIENNENT EN SA FAVEUR.

Paris, 20.—M. Michel Cantacuzène, ancien ministre de la Justice en Roumanie, a été arrêté à Salzbourg, Autriche, comme il s'en retournait en Roumanie, écrit le correspondant à Bucarest du "Petit Parisien". La raison de cette arrestation serait que M. Cantacuzène était porteur d'une lettre à M. Filipeco, chef du parti conservateur en Roumanie. Les journaux autrichiens demandent que le gouvernement intervienne en faveur de l'ancien ministre.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour Supérieure, No 154. — Jos. E. Côté, demandeur, vs J. M. Dubreuil, défendeur. Le 30ème jour d'octobre 1915, à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au No 2778 rue St-Hubert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : argenterie, bijoux, etc. Conditions : argent comptant. J. S. Lavery, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

RUGS
POUR
VOITURES
ET
AUTOS
Un bon rug est indispensable au confort de vos promenades en voiture et en auto

Nous avons des rugs pour satisfaire tous les goûts et toutes les exigences—notre choix est pratiquement illimité.

Rugs en laine chauds dans toutes les pesantiers et toutes les grandeurs, rugs doublés avec toile imperméable ou caoutchouc, rugs en peluche, en seal, etc.

Quel que soit le montant que vous désirez payer, vous êtes sûrs d'obtenir une meilleure valeur à notre magasin.

CHAPES POUR VOYAGES. — STEAMERS RUGS—ASSORTIMENT COMPLET

Lamontagne Limitée

BLOC BALMORAL
338 Ouest, rue Notre-Dame, près McGill, Montréal

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1482. — W. A. Hodgson, demandeur, vs James Morris, défendeur. Le 29ème jour d'octobre 1915, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 78 rue de l'Épée, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles et articles de ménage. Conditions : argent comptant. Thomas N. Proulx, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1482. — W. A. Hodgson, demandeur, vs James Morris, défendeur. Le 29ème jour d'octobre 1915, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 78 rue de l'Épée, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles et articles de ménage. Conditions : argent comptant. Thomas N. Proulx, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1482. — W. A. Hodgson, demandeur, vs James Morris, défendeur. Le 29ème jour d'octobre 1915, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 78 rue de l'Épée, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles et articles de ménage. Conditions : argent comptant. Thomas N. Proulx, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1482. — W. A. Hodgson, demandeur, vs James Morris, défendeur. Le 29ème jour d'octobre 1915, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 78 rue de l'Épée, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles et articles de ménage. Conditions : argent comptant. Thomas N. Proulx, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1482. — W. A. Hodgson, demandeur, vs James Morris, défendeur. Le 29ème jour d'octobre 1915, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 78 rue de l'Épée, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles et articles de ménage. Conditions : argent comptant. Thomas N. Proulx, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1482. — W. A. Hodgson, demandeur, vs James Morris, défendeur. Le 29ème jour d'octobre 1915, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 78 rue de l'Épée, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles et articles de ménage. Conditions : argent comptant. Thomas N. Proulx, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1482. — W. A. Hodgson, demandeur, vs James Morris, défendeur. Le 29ème jour d'octobre 1915, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 78 rue de l'Épée, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles et articles de ménage. Conditions : argent comptant. Thomas N. Proulx, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 1482. — W. A. Hodgson, demandeur, vs James Morris, défendeur. Le 29ème jour d'octobre 1915, à une heure de l'après-midi, au domicile du dit défendeur, au No 78 rue de l'Épée, en la cité d'Outremont, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles et articles de ménage. Conditions : argent comptant. Thomas N. Proulx, H. C. S. Montréal, 20 octobre 1915.

MANTEAUX
en Mouton
de Perse
\$135 ET PLUS
Dans les styles les plus nouveaux, de 45 pouces de long.
O. Normandin
257 OUEST SAINT-CATHERINE,
En face de chez Almy's.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
LA ROUTE A VOIE DOUBLE
TORONTO-DÉTROIT-CHICAGO
INTERNATIONAL LIMITED
Le train par excellence au Canada.
Quitte Montréal à 10 h 15 a.m. tous les jours.
Wagons-lits Pullman et observatoires ainsi que wagons-palais, bibliothèque et buffet.
122, rue St-Jacques, angle St-François-Xavier—Tél. Main 6998
Hotel Windsor—Uptown 1187
Gare Bonaventure—Main 8888

CANADIAN NORTHERN

QUEBEC

Train 9.30 a.m. tous les jours excepté le dimanche. Wagon-palais-buffet.
Train 11.30 p.m. tous les jours. Wagons-lits ordinaires.

OU CHASSER
MONTFORT—RUBEREAU—LAC
EDOUARD—LA TUQUE

Demandez nos brochures.
Pour billets et autres renseignements s'adresser au Bureau des Billets de la ville, 230 rue St-Jacques, Montréal, tél. Main 6570, ou à l'agent des billets à la gare de la rue St-Catherine Est, tél. Lasalle 141.

UNE IDEE DE LA MODE DU JOUR



4625 — Robe complète pour dame, de 31 à 40 pouces de buste. Matériaux : 4 verges 1-8 en 54 pour 36 de buste.
Envoyez ce coupon après que vous l'aurez rempli, au RAYON DES PATRONS AU "DEVOIR", avec 10 sous, soit en timbres, soit en argent, et le patron ci-dessus vous sera envoyé quelques jours après.

COUPON

Département des Patrons au "Devoir".
Ecrivez lisiblement.

PATRON No 4625

Nom.....

.....

.....

No..... Rue.....

.....

Ville.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Les Secrets de la Guerre

par Jean DAUREL

FEUILLETON DU "DEVOIR"

(Suite).

—Non, leur boîte était ouverte, les plaques rangées avec soin, certes, mais pas comme à la fabrication, enfin, des rayures marquaient l'empreinte des châtis. Je m'en suis emparé après les avoir remplacées par des plaques volées sciemment. Le propriétaire croira à un accident ou autre chose, peu importe.

—Et vous avez développé?

—Certes, dès mon retour. Cinq plaques sur six que contenait la boîte n'avaient pas été tirées ou n'ont rien donné. Voici le sixième cliché.

De la poche de son veston, le po-

licier tira un cliché soigneusement enveloppé. Darville, le présentant à la lumière, aperçut nettement, se détachant en blanc sur le fond noir du négatif, des figures désignées par des lettres.

—Une photographie de plans évidemment, expliqua Flaget.

Le jeune homme le savait bien ; il venait de reconnaître avec un émoi indicible, le premier feuillet du plan volé dans sa malle, une coupe de l'Exocet.

—Je n'ai pas voulu remettre au laboratoire de la Sûreté ce document, peut-être très important, sans vous le montrer auparavant. Ai-je bien fait?

—Vous avez agi prudemment.

Nul ne doit connaître votre découverte : c'est le plus grave de vos vols commis chez moi.

Et, plus bas, le jeune homme murmura :

—Deux preuves contre le voleur, avec la chaîne de montre. Puis-je douter à présent de la culpabilité de M. Altens?

Non, il ne doutait pas, et cela lui était douloureux de constater irréfutablement l'indignité de l'homme qu'il aurait désiré pour ami. Il posa avec précaution la plaque de verre sur son bureau.

—Je garde le cliché pour le montrer au préfet maritime.

—Gardez-le, commandant.

Flaget se frottait les mains, ravi des remerciements dont l'accablait Darville.

—Allons, allons, je suis heureux. Cela seul justifiait notre visite.

—Justifiait, il y a donc autre chose? Une autre découverte?

—Découverte, pas précisément ; une corroboration plutôt, si j'ose dire, d'un fait connu, soupçonné.

—Et ce fait se rapporte aux espions?

—Jugez-en : comme nous descendions l'escalier, ayant tout remplacé en ordre, nous avons croisé Ralph Alderson.

—Kellen ne m'a rien dit.

—Kellen marchait devant, préoccupé sans doute. Il ne l'a pas remarqué ou reconnu. Alderson montait chez M. Altens. Je ne pouvais m'arrêter, par crainte d'éveiller ses soupçons, mais je l'ai entendu ouvrir la porte de l'appartement d'où nous sortions.

—Vous croyez donc que l'Anglais...

—Espionne ? Parbleu ! Je sais qu'il a été reçu à l'état-major ; on a donné ordre de ne pas l'inquiéter, mais...

—Mais ? répéta Darville devant l'hésitation marquée.

—Baissant un peu la voix, le détective lâcha sans hésiter :

—Eh bien, si je commandais, sir Ralph Alderson ne circulerait pas longtemps.

—Auriez-vous des preuves?

—Des présomptions seulement, mais elles sont fortes. A mon idée, Altens et autres sont des comparses ou des subalternes ; le chef de la bande d'espionnage est Alderson. Je l'ai surveillé, je continue, et j'espère obtenir bientôt un résultat concluant.

—Il doit être difficile à saisir ; une fois déjà il a disparu subitement.

—Oui, un voyage à Cherbourg ; sa visite a coïncidé avec une nou-

velle tentative, heureusement vaine, contre l'arsenal.

Hier, notre Anglais s'est embarqué sur son yacht qui, depuis, croise au large de Toulon. J'ai vu une des balenières rentrer dans la vieille darse, ce matin.

Flaget n'en savait pas ou n'en voulait pas dire davantage ; il affirmait que ses recherches aboutiraient, promit son concours à Henri et se retira.

Henri partit à la préfecture maritime.

—Le préfet est à l'arsenal, répondit le premier officier à qui il s'adressa.

Le lieutenant de vaisseau se rendit à l'arsenal, moins dans le but de rencontrer le préfet maritime — le lieu était peu propice pour une si grave révélation — que pour faire une visite à l'Exocet.

L'énorme usine que forme l'arsenal maritime présentait une animation redoublée comme d'habitude lors des visites inopinées du grand chef. Mais le vice-amiral ayant poussé son inspection vers la chaîne neuve, Darville, sans le rencontrer, arriva à Missessy, dans l'enceinte soigneusement surveillée où stationnaient les sous-marins. L'Exocet attendait là ses derniers aménagements ; tout le gros ou-

vre avait été achevé depuis longtemps à l'arsenal du Mourillon où on avait construit la coque, les améliorations de détail de quelques appareils internes s'achevaient aux ateliers de chaudronnerie et aux forges.

Debout, près de lui, son futur chef caressait la coque brillante d'un regard familier. Ah ! comme lui tardait d'en prendre possession, de sentir vivre sous ses pieds le merveilleux navire !

Son attention fut détournée par le glissement de trois sous-marins du type Français, rentrant en file au bassin, le kiosque ouvert, après des évolutions au large ; Henri s'approcha de leur point d'attache.

Le premier officier qui toucha terre près de lui était un ancien camarade, Paul Quesnel. Ils se serrèrent cordialement la main.

—Eh bien ! ces expériences en mer ?

—Tout à bien marché, pas d'anticipation.

—Mes hommes sont bien entraînés, les torpilles habiles ; je ferai de mon mieux dans la mesure permise par la perfection de mon navire.

Et avec un regard d'envie vers

la coque de l'Exocet, massive en comparaison des minces carapaces émergées du bassin :

—Ah ! si je commandais un poisson pareil... Tu as de la chance ! Seras-tu prêt pour les grandes manœuvres ?

—Non, je le crains, l'arsenal demande trois semaines avant la mise en place des derniers appareils.

—Tant pis, les essais auraient été curieux, et tant mieux pour nous que tes exploits éclipsaient. Sors-tu en ville ?

—Je parlais, votre rentrée seule m'a fait attendre.

Paul Quesnel donna quelques ordres à un quartier-maître, puis, à petits pas, causant choses nautiques, ils quittèrent l'enceinte réservée. Tout près de là, accompagné de plusieurs hauts gradés qui lui faisaient les honneurs, un civil visitait l'arsenal. Le personnage fixait sur la grille, derrière laquelle miroitait le bassin, des regards perçants.

(A suivre)

Le temps qu'il fera

Averses locales. Demain, beau et plus frais.

Bulletin d'après le thermomètre de Harn et Harrison, 25 Est rue Notre-Dame, R. de Mele, géant.

Aujourd'hui maximum... 64
Minimum... 37
Aujourd'hui maximum... 64
Minimum... 37
Même date l'an dernier... 63
Minimum... 35

Baromètre : — 8 h. matin, 29.93 ; 11 h. matin, 29.93 ; midi, 29.94.

JEUDI, 21 OCTOBRE

S. Hilarion, abbé.
Lever du soleil, 6 heures 23.
Coucher du soleil, 5 heures 07.
Lever de la lune, 4 heures 07.
Coucher de la lune, 4 heures 59.
Pleine lune, le 22, à 7 h. 21 m. du soir.

ASSEMBLEE DE PROTESTATION

Une grande assemblée de protestation sera tenue jeudi soir à 8 heures dans la salle de l'hôtel de ville de Saint-Catharine.

Les orateurs suivants porteront la parole : MM. L. J. Gauthier, député de Saint-Hyacinthe, Jos. Demers, député de Saint-Jean, Tancrède Marsil, Charles Quirry et Léo Doyon.

Les électeurs d'Ho-chelaga sont invités tout particulièrement.

M. ASQUITH SE PORTE MIEUX

Londres, 20. (12.15). — Les médecins de M. Asquith disent que son état est satisfaisant aujourd'hui. Voici le bulletin qu'ils ont publié : "Le premier ministre a passé une nuit satisfaisante. Son état s'est amélioré. Il restera dans sa chambre toute la journée."

POURQUOI M. CARSON A DEMISSIONNER

DIVERGENCES D'OPINIONS SUR LES AFFAIRES DU LEVANT.

Londres, 20. (3.30). — Sir Edward Carson a annoncé à la chambre des communes, aujourd'hui, qu'il a donné sa démission à cause de divergences d'opinion touchant les affaires du Levant.

INCENDIE A AHUNTSIC

Hier soir, un incendie a considérablement endommagé la demeure de M. Desautels, 6377 rue Berri, Ahuntsic. Le feu prit origine dans une pièce éloignée où beaucoup de meubles étaient gardés. Les pompiers purent le maîtriser après une heure de travail.

IL SE NOIE

Pendant qu'il transportait ce matin, à 7 heures, de la dynamite, en chaloupe, de l'île aux Millions au quai Bickerdike, Adélard Lapointe, employé de la Commission du Havre, est tombé à l'eau et s'est noyé sous les yeux de ses compagnons.

PRIS DANS UNE COURROIE

Un nommé Joseph Carsons, âgé de 50 ans et domicilié au No 635 Joliette, s'est fait prendre par une courroie en mouvement dans les usines de la Canadian Vickers Co., et eut deux côtes brisées.

CARRANZA N'EST PAS ATTEINT PAR L'EMBARGO

Washington, 20. — Le président Wilson a mis aujourd'hui l'embargo sur l'expédition d'armes et de munitions au Mexique, mais cette mesure ne s'applique pas à Carranza, dont les États-Unis ont reconnu le gouvernement.

MESURES DE PRECAUTION

LES SOLDATS CANADIENS NE DEVONT PAS ETRE HEBERGEES DANS LES ETABLISSEMENTS OÙ L'ON VEND DES BOISSONS.

Ottawa, 20. — Le ministre de la Milice, dans une déclaration à la presse ce matin, a annoncé que les soldats canadiens qui passent dans les différentes localités ne devront pas être stationnés dans des maisons où l'on vend des liquides alcooliques. Voici le texte de la lettre que le ministre de la Milice adresse aux localités qui ont recruté des volontaires et qui sont prêtes à les garder :

"Votre village, tout comme les autres centres du Canada, aura la permission de garder jusqu'à ce que le besoin de la cause exige leur appel, tous les hommes au-dessus de 25 ans, qui auront passé l'examen médical et qui sont de bonne conduite, pourvu que ces hommes soient enrôlés à partir de cette date. Ces hommes ne pourront être hébergés ou pensionnés dans les établissements où l'on vend des liquides enivrants.

"Bien que nous ayons confiance que tous les soldats se conduiront toujours comme des gentils hommes et que les citoyens de chaque localité établiront un bon règlement."

A SAINT-JACQUES DEMAIN SOIR

C'est jeudi soir, à 8 heures, que commencera la première cérémonie du Triduum solennel donné à l'église Saint-Jacques, à la demande de la Société de Saint-Vincent de Paul. S. G. Mgr Gauthier, évêque auxiliaire de Montréal, prononcera le sermon de circonstance. La cérémonie se terminera par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

Les membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul voudront bien se faire un devoir d'être présents. Le public est aussi admis.

Le SECRETAIRE.

LE "SOLEIL"

EST
CONDAMNE

L'ORGANE LIBERAL DE QUEBEC
DEVRA PAYER \$200 DE DOMMAGES A M. TOM CHASE CASGRAIN, MINISTRE DES POSTES, ET \$100 A M. ALBERT SEVIGNY, DEPUTE.

(De notre correspondant)

Québec, 20. — "Le Soleil" a été condamné ce matin, par le juge en chef Lemaire, à payer \$200 de dommages à M. Tom Chase Casgrain, et \$100 à M. Albert Sévigny, M.P., pour libelle. Dans la cause de M. Casgrain, qui se plaigait d'un article du "Soleil", l'accusant d'avoir pris part à la conspiration contre le parti libéral dans l'affaire Mousseau et d'avoir ainsi forcé à l'honneur, le tribunal conclut que le demandeur n'a fait que donner son opinion sur la portée légale de l'acte de ceux qui ont été mêlés à cette affaire et n'a pas trépané dans les supercheries et les tentatives faites pour induire des membres de la Législature à se corrompre. Dans la poursuite intentée par M. Sévigny, que le "Soleil" accusait d'avoir recommandé le paiement d'un compte de \$23,000 pour produits pharmaceutiques, fournis au gouvernement par Madame Plamondon, sa sœur, dont la facture a fait le sujet d'une enquête parlementaire, la preuve a démontré que M. Sévigny n'a jamais recommandé le paiement de ce compte et y est resté complètement étranger. Le tribunal en vient donc à la conclusion que les faits rapportés dans l'article ne sont pas vrais. En déterminant le montant des dommages, le juge a déclaré qu'il était d'avis que les hommes publics qui s'adressent aux tribunaux pour réclamer des dommages ne le font pas dans un but de gain et de luxe mais pour revendiquer leur honneur. "Le Soleil" a été condamné avec frais et dépens dans les deux cas.

LA SEMAINE LA PLUS PENIBLE

C'EST AINSI QUE S'EXPRIME UN JOURNAL ANGLAIS, PARLANT DE LA SEMAINE QUI VIENT DE SE COULER.

Londres, 20. — Voici comment le "Truth" caractérise les sentiments du public anglais :

"Nous venons de passer, à Londres, par la semaine la plus pénible de la guerre. Non seulement la situation continentale nous a donné de nouvelles causes d'inquiétude, non seulement les Zeppelins ont jeté leurs bombes à nos portes, non seulement les prophètes de malheur ont prophétisé plus que jamais, mais nous avons encore été menacés d'une crise de cabinet et nous avons compris toute la signification de la démission du ministre des Affaires étrangères français.

"En des temps pareils, on se prend à envier le sort des soldats dans les tranchées qui se passent en arrière des chicanes incessantes sur la meilleure façon de faire la guerre. Plus la guerre dure, et plus le combattant semble devenir méprisable."

DU TRAVAIL AUX INVALIDES

ENTREVUE DE M. JEREMIE DECARIE, A CE SUJET.

M. Jérémie Décarie, secrétaire provincial, était au bureau du gouvernement ce matin, de retour d'Ottawa où il est allé, en compagnie de M. Walter Mitchell, trésorier provincial, représenter sir Louvain Gouin au Congrès des premiers-ministres convoqué par sir Robert Borden pour étudier les moyens de fournir du travail et de venir en aide aux soldats revenus du front.

M. Décarie a bien voulu nous dire quelques mots au sujet de ce congrès :

Une commission centrale a été formée, dit-il, qui s'entendra pour nommer une commission provinciale dans chaque province. Celle-ci se mettra en communication avec les différentes corporations, les différents groupes et verra ce qu'elle peut faire pour atteindre le but commun. Des rapports seront faits à la commission centrale qui s'occupera de la distribution. Nous donnons dans une autre colonne un compte rendu des séances du Congrès.

M. Décarie nous dit que cette conférence a eu beaucoup de succès. Les représentants des premiers ministres ont été très bien reçus par sir Robert Borden, le sénateur Lougheed, président de la commission, et M. Crowther, ministre du Travail. A l'unanimité ils ont tous reconnu que nous devons, dans la mesure de nos ressources, aider les soldats qui reviennent blessés.

TEMPS DE CESSER CETTE BOUCHERIE

Berlin, 20. — M. Maximilien Harden a déclaré aujourd'hui : "Il est temps de mettre fin à cette boucherie humaine, mais qui la fera ? Où est le grand homme dans le monde qui aura le courage, l'énergie, le pouvoir et l'autorité nécessaires pour faire reprendre leurs sens aux belligérants et terminer ce massacre ?"

POUR ETENDRE LE FEU... DE LA DISCUSSION

Au cours d'une dispute assez vive entre le propriétaire et un locataire d'une maison de pension située au No 598 rue De Launay, la maîtresse de pension courait à l'appel de la police ; mais dans son excitation elle tourna l'avertisseur d'alarme qui émettait immédiatement la brigade sur les lieux, au grand ébahissement des deux querelleurs... Les pompiers.

LA GUERRE

LA SERBIE EN PERIL

Huit corps d'armée bulgares ont envahi son territoire et coupé la voie ferrée Nich-Salonique pendant que les troupes austro-allemandes avancent lentement, mais sûrement pour la broyer.

(Spécial au "Devoir")

Londres, 20. — Les derniers rapports du Levant indiquent que la Serbie court un mortel danger, à savoir de succomber sous les coups de sa voisine. Au moins huit corps bulgares ont pénétré en territoire serbe. Les armées austro-allemandes s'avancent lentement, mais sûrement. Les Bulgares ont brisé la voie ferrée entre Nich et Salonique, et débordent en nombre supérieur par-delà la frontière. On n'a pas reçu de nouvelles de l'armée anglo-française. On sait cependant qu'elle est allée au feu, car on a signalé l'arrivée de blessés français à Salonique.

La déclaration de guerre de l'Italie à la Bulgarie affermit l'espoir qu'entretinrent les Alliés de la voir prendre part à la campagne des Balkans, mais on n'a pas indiqué de quel côté elle sera la nature du concours. La Russie le premier des pays qui a envoyé un ultimatum à la Bulgarie, est maintenant le seul qui n'ait pas déclaré formellement la guerre à cette ancienne protégée.

Sur le front oriental, l'activité se confine à deux troupes de la longue ligne de bataille, au nord, dans les environs de Riga, et en Galicie, où le général Ivanoff réclame plusieurs succès.

JONCTION A L'OUEST DE SAMANDRIA

Budapest, via Londres, 20. — Une dépêche reçue par un journal de cette ville annonce que les troupes allemandes et austro-hongroises opérant le long du Danube ont effectué leur jonction à l'ouest de Samandria.

LES ALLIES N'OCCUPENT PAS STRUMITZA

Paris, 20. — Le correspondant de l'agence Havas à Salonique envoie une dépêche suivante, en date de jeudi :

"Les troupes françaises, ayant reçu des ordres de ne pas franchir la frontière bulgare, Strumitza n'a pas été occupée par les Alliés.

"Les Bulgares concentrent des troupes en toute hâte à Dohruja, parce qu'on suppose que la Roumanie semble pencher davantage du côté des ententes. En même temps, on concentre trois divisions de troupes bulgares qui sont massées en face de la frontière grecque.

"On dit que les communications par le chemin de fer d'Uskub sont maintenant définitivement assurées aux Alliés.

"La côte bulgare toute entière de la mer Egée a été évacuée par la population civile et les autorités."

LES ALLIES RECOIVENT DES RENFORTS

Salonique, 19, via Paris, 20. — Les Alliés marquent le pas en attendant qu'ils aient massé ici assez de troupes pour agir dans les Balkans. Une grande armée française se dirige vers Salonique. Des troupes françaises ont réussi jusqu'ici à protéger l'extrémité sud du chemin de fer Nich-Salonique.

Les Serbes ont transféré le siège de leur gouvernement de Nich à Prizrend, dans la partie occidentale du pays, près de la frontière albanaise, ainsi que le contenu des banques et la plupart des légations.

L'expédition austro-allemande comprend environ 12 divisions. Les Autrichiens ont gagné joliment du terrain.

RIEN D'IMPORTANT SUR LE FRONT OUEST

Paris, 20. — "Il ne s'est rien passé d'important dans le cours de la nuit", dit le communiqué d'aujourd'hui. "Dans le secteur de Liégeois, notre artillerie a dirigé contre les Allemands un feu destiné à réprimer l'activité de leurs mitrailleuses, qui attaquent nos lignes, et les a réduites au silence.

En Champagne, dans les environs de la butte de Tahure et entre la Meuse et la Moselle, au nord de Fismes, l'ennemi a bombardé plusieurs fois nos positions. Nos batteries ont répondu avec énergie."

DES MILLIARDS SONT ENGLOUTIS

LE DEFICIT ANGLAIS QUI EST DE 6 MILLIARDS POUR L'ANNEE COURANTE, EST ENCORE PLUS CONSIDERABLE POUR L'ANNEE PROCHAINE.

New-York, 20. — Francis W. Hirst, directeur de l' "Economist", télégraphie de Londres à "The Tribune" : "Le déficit de l'année financière courante est de plus de 60,000,000 pour l'Angleterre, et on croit que celui de l'an prochain, qui commence en avril sera de 70,000,000, en supposant que la guerre continue dans les conditions actuelles.

Dire que ces sommes devront être empruntées surtout dans le pays n'est pas une solution facile du problème, mais plutôt un moyen de le rendre plus ardu.

Dans son retentissant discours de la semaine dernière, M. E. S. Montagu, exprimant les vues officielles du trésor, a déclaré que tout le peuple de la Grande-Bretagne devait remettre à l'Etat la moitié de son revenu, soit en prêts soit en taxes. Plusieurs ont déjà donné le tiers en taxe, mais il est clair que ceux qui gagnent de petits salaires ne pourront pas sacrifier plus.

Lord Kitchener comprend bien l'importance qu'il y a de maintenir l'effort industriel, d'où il vient que les nouvelles activités dans le recrutement sont plus scientifiques que les autres, et s'inspirent de cette théorie que les hommes non mariés peuvent être enlevés au petit commerce et non à l'industrie de luxe. Les meilleurs économistes déclarent que nous devons nous reposer surtout

sur l'économie et que si le cadre des armées est augmenté, l'appui de nos alliés aux points de vue financier et industriel devra être diminué en proportion.

Le trésor estime que la Grande-Bretagne supporte 3,000,000 de soldats étrangers ainsi que 3,000,000 de siens propres. Ces considérations financières constituent au point de vue du cabinet le plus grand obstacle à la conscription.

La démission de sir Edward Carson serait due à la fois à l'Ulster et à l'expédition balkanique. Il a refusé de consentir à la conscription, si l'Irlande en est exclue, car ce serait, d'après lui, un pas vers le Home Rule.

LES SERBES A L'OFFENSIVE

New-York, 20. — Une dépêche de Genève dit : "Les Serbes ont repoussé les Austro-Allemands au nord de Chabatz. Voilà ce qu'on mande de Bucarest."

Les Serbes, dit-on, ont pris vigoureusement et fructueusement l'offensive dans les environs de Pazarevac. On prétend que les Bulgares ont subi une rude défaite à Orakoi. On dit que les envahisseurs battent en retraite en désordre à Chabatz. Le combat fait encore rage à Pazarevac.

BULLETIN DE BERLIN

Berlin, 20, via Sayville. Le ministre de la guerre annonce que les Bulgares ont fait prisonniers 2,000 Serbes, ont capturé 12 canons et se sont emparés de Sultan Tepe.

Les Autrichiens ont gagné encore du terrain vers Chabatz, le long de la Save, à l'ouest de Belgrade, refoulant les Serbes au sud de Lucica et de Bozevac.

Sur le front franco-belge, un parti d'écumeurs, en s'avancant au nord de Prény, a capturé 4 officiers français, 300 soldats, 3 mitrailleuses et 4 lance-bombes. Dans le voisinage de Middlekerke, Belgique, les Allemands ont abattu un avion anglais et ont capturé les occupants.

En Russie, l'armée du feld-maréchal Hindenburg va de l'avant au nord-est et au nord-ouest de Mitau. L'armée du général Linsingen combat encore les Moscovites le long de la rivière Styx.

L'INTERVENTION DE L'ITALIE BIEN ACCUEILLIE

Rome, via Paris, 20. — La déclaration de guerre de l'Italie à la Bulgarie est accueillie avec satisfaction par les journaux, parce qu'elle coupe court aux rumeurs courantes à l'étranger que l'Italie avait l'intention de poursuivre une politique indépendante au sujet des Balkans. La déclaration est considérée par les journaux comme démontrant que l'expédition balkanique est prise très au sérieux par les Alliés et que l'Italie n'aurait pas déclaré la guerre à la Bulgarie sans avoir reçu d'explications satisfaisantes quant à ses plans stratégiques.

La plupart des journaux considèrent la déclaration de guerre comme une preuve frappante de la cohésion qui existe entre les puissances de la Quadruple Entente.

LE MANDAT EST APPROUVE

UN LONG DEBAT SUR L'AFFAIRE DE LA RUE DROLET SE TERMINE PAR L'ADOPTION DE LA PROPOSITION HEBERT, PORTANT QUE LES PROPRIETAIRES SOIENT PAYES.

Le scandale autorisant le paiement aux propriétaires des terrains de la rue Drolet de la somme de \$180,000 a été approuvée à une heure moins dix par la majorité du bureau des commissaires, soit le trio Martin-Hébert-Côté.

Le débat rappelle par sa violence et par les tactiques en usage celui qui a marqué la dernière séance sur la question des tramways. MM. Ainey et McDonald ont cédé, pas à pas, après avoir fait valoir toutes les ressources qui leur étaient fournies par leurs propres recherches et par M. L.-A. Lapointe, qui n'a pas hésité, malgré les sarcasmes du maire, à prendre part à la discussion et à mettre à la disposition de la minorité sa longue expérience de procédurier.

M. McDonald a remercié M. Lapointe de son aide et a déclaré qu'il recevrait volontiers le secours de tous ceux qui pourraient contribuer à empêcher la ville de payer cette somme extravagante pour des terrains inutiles en luttant contre une majorité dont l'un des membres au moins, le maire, a été le premier à dénoncer cette transaction et à jurer qu'il ne la signerait jamais.

A toutes les demandes faites par MM. Ainey et McDonald d'avoir le secours de l'avocat de la ville pour diriger les commissaires dans cette question difficile, la majorité a répondu invariablement par un vote négatif. Pas une seule fois le bloc ne s'est désagrégé. Privés des lumières de M. Laurendeau, de celles de M. Beaudoin, le notaire de la ville et parfois de celles de M. Pelletier, le contrôleur qui assistait pourtant à la réunion, MM. McDonald et Ainey ont pris le parti de résister du temps en proposant amendement sur amendement à la proposition principale pour autoriser le paiement, qui, est-il besoin de le dire ? avait pour père M. le commissaire Hébert.

Finalement, grâce aux habiles insinuations de M. Lapointe, les deux commissaires ont pu laisser ceux qui assistaient au débat sous l'impression que la procédure suivie ce matin n'est pas vierge d'irrégularités.

Citant, en effet, les "Devoirs du contrôleur de la ville", règlement municipal qui n'a jamais été amendé, soutient-il, tandis que le maire affirme le contraire.

M. L. A. Lapointe a prétendu qu'il fallait que le mandat dût être signé par quatre membres du bureau des commissaires et comporter ensuite toutes les pièces justificatives, quittances d'hypothèques, etc.

"La coutume, dit M. Côté, fait loi et nous n'avons pas l'habitude d'attendre que nous ayons une quittance des hypothèques pour payer."

M. McDonald. — La loi prime la coutume. Il s'agit d'agir régulièrement, comme vous le déclarez solennellement, vous-même, et il est tellement évident que nous n'agissons pas régulièrement que M. Laurendeau avait la certitude qu'il pouvait faire déborder l'action du vendeur, la semaine dernière, en alléguant qu'il ne produisait pas une quittance d'hypothèques. Bien plus, cet argument était tellement fort que le demandeur lui-même s'est désisté de son action.

Au plus dur du débat, M. McDonald a eu une violente altercation avec le maire, lui demandant d'expliquer son mystérieux empressement à défendre en cette affaire l'intérêt du vendeur, à tel point qu'il refusait d'entendre M. Laurendeau et tous ceux qui étaient capables de lui procurer de la lumière et qu'il se retranchait derrière la fameuse règle 19 des débats, inventée pour balayer la minorité dans la question de tramway, pour étouffer une fois de plus la discussion en cette affaire.

M. le maire a répondu du tic au tac, prétendant que si M. McDonald n'avait pas signé le rapport de la rue Drolet, jamais le bureau des commissaires n'aurait été appelé à signer le mandat.

M. McDonald a répliqué que ses raisons sont bien connues. Il les a données sous serment. Puis la discussion s'envenimant il va jusqu'à reprocher au maire de n'être même pas le président du bureau des commissaires parce qu'il a capitulé devant Primeau.

M. le maire qui semblait assez bien disposé à l'égard de ses collègues en avait à M. Rodrigue Langlois qui, suivant l'usage, assistait à la séance.

A un moment où ce monsieur causait avec un voisin, il le menaçait de le "faire sortir" s'il allait trop loin.

Puis M. le maire ayant dit qu'il avait eu "paillage" entre l'affaire d'injonction de la rue Drolet et la poursuite intentée au sujet de la vente d'un terrain à la commission scolaire, M. Langlois s'approche de M. Ainey voulant lui dire quelques mots.

"Constable, éloignez cet homme", crie le maire.

"M. Ainey, très calme, intervient : "M. Langlois a le droit de me parler, de même qu'il a le droit de parler au bureau des commissaires."

M. McDonald. — Etes-vous citoyen de la ville de Montréal, M. Langlois ? Oui, eh ! bien parlez."

M. Langlois expose alors que jamais à sa connaissance il n'y a eu "paillage" dans la rue Drolet et que si le maire veut lui garantir les frais, il ouvrira la cause et révélera en Cour ce que lui, le maire, lui a dit à ce sujet. Naturellement, dit M. Langlois vous direz que vous n'avez jamais dit cela."

M. le maire. — Je n'ai pas parlé de vous, mais de ce que vous êtes un homme dangereux."

M. Langlois. — Je le crois bien : je suis un bonhomme honnête."

Finalement après avoir pris le vote sur tous les amendements de M. McDonald, au nombre de quatre, et les avoir battus avec la voix

LE MANDAT

EST
APPROUVE

UN LONG DEBAT SUR L'AFFAIRE DE LA RUE DROLET SE TERMINE PAR L'ADOPTION DE LA PROPOSITION HEBERT, PORTANT QUE LES PROPRIETAIRES SOIENT PAYES.

Le scandale autorisant le paiement aux propriétaires des terrains de la rue Drolet de la somme de \$180,000 a été approuvée à une heure moins dix par la majorité du bureau des commissaires, soit le trio Martin-Hébert-Côté.

Le débat rappelle par sa violence et par les tactiques en usage celui qui a marqué la dernière séance sur la question des tramways. MM. Ainey et McDonald ont cédé, pas à pas, après avoir fait valoir toutes les ressources qui leur étaient fournies par leurs propres recherches et par M. L.-A. Lapointe, qui n'a pas hésité, malgré les sarcasmes du maire, à prendre part à la discussion et à mettre à la disposition de la minorité sa longue expérience de procédurier.

LES ABATTOIRS.

Le maire aura une entrevue dimanche avec le président de la Compagnie des Abattoirs pour tenter d'en arriver à une entente pour supprimer l'inconvénient des mauvaises odeurs.

LA DATE DU KARAKIRI.

M. L.-O. David, le greffier de la ville, a écrit aux commissaires qu'il fixerait, à moins d'avis contraire, le tirage au sort qui désignera les deux membres sortants du bureau, à un jour de la deuxième semaine de novembre.

ALBION DANS UNE IMPASSE

LES ANGLAIS ONT PERDU CONFIDANCE. — LES ALLIES AGISSENT CHACUN A LEUR GUISE, TANDIS QUE L'ENNEMI EST UNI, DIT UN JOURNAL LONDONNIEN.

Londres, 20. — "Nous sommes dans une impasse, dit le correspondant militaire de l' "Evening Standard", en commentant la situation actuelle. Nous ne le sommes pas pour la première fois, car les choses se passent de la même façon à Landrecies, le 26 août 1914, et dans les Flandres voici un an. Mais nous n'en savons rien. Aujourd'hui nous savons. Nous avons perdu confiance dans nos hommes d'Etat, dans la conduite des opérations, et dans la bonne volonté du peuple à supporter le poids de la guerre. Trois ou quatre questions très sérieuses occupent l'esprit des hommes politiques et du public et menacent de renverser le gouvernement. En France, le ministre le plus connu a donné sa démission ; en Russie, l'opinion publique est fort ébranlée.

Quatre grandes puissances sont pleines de bonne volonté à l'égard les unes des autres, mais chacune agit à sa guise.

Du côté de l'ennemi, il y a l'unité de but et de direction, et le consentement à tous les sacrifices nécessaires et à tous les risques. On a contenu et repoussé les Allemands par la force, et on ne leur a jamais infligé de sérieuse défaite, puisque depuis la Marne, ils ont ajouté la Pologne à leurs conquêtes et menacent d'écraser la Serbie."

Le correspondant ajoute que la Grande-Bretagne ne pourra faire face à la situation qu'en mettant fin à ses attaques contre ses hommes d'Etat et en envisageant les faits avec une calme détermination, se rappelant que les Teutons souffrent davantage, et que les puissances les plus importantes, si peu, peuvent accroître leurs forces et seront bientôt incapables de les maintenir."

Au sujet de la Serbie, le journaliste dit qu'il s'agit pour le moment de savoir dans quelle mesure les Alliés doivent aider la Serbie.

La Russie ne pourra faire grand-chose avant le mois de décembre. L'Allemagne aura donc le temps de régler le sort de la Serbie, si les Alliés ne débarquent pas rapidement 200,000 hommes à Salonique ou ne portent pas aux ennemis dans la zone occidentale un coup qui entraînera le retrait immédiat de toutes les troupes allemandes en Serbie. Nous comprenons que ce dont la Russie a besoin c'est de munitions et non de soldats. Ses ports sont encore ouverts. Pourquoi n'envoie-t-elle pas des troupes par mer à Salonique ou dans les Flandres, où elles trouveraient des munitions et des transports ?

UN JEU DE HASARD

En cour de police, le juge Leet a rendu son jugement dans l'affaire des distributeurs automatiques de gomme. D'après son interprétation, il s'agit d'un véritable jeu de hasard, avec chances de perte et de gain, car prévu par le code de justice criminelle. Les inculpés W. Tighe, Alfred Barcham, H. B. Hyman, Joseph Lareau et Victor Lemay, subiront donc leur procès en cour des Sessions.

Le NATIONALISTE publie chaque dimanche un feuilleton des plus intéressants. Le lisez-vous ?

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture.)

TEL. EST 4510
Dupuis Frères
Le Magasin du Peuple
447 EST, SAINTE-CATHERINE.

LE SECRETAIRE UNIVERSEL... 25c
1000 QUESTIONS D'ETIQUETTE, par Mme Sauvalle... 50c
LE MIROIR DES AMES, broché... 30c
LE MEME, relié... 50c
LE GUIDES DES AMOUREUX... 25c

Vallières
Angle S.-Catherine et Montcalm

Belles couchettes en cuivre poli et en cuivre fini soie (silk finish), derniers styles. Prix régulier \$27.50. Prix pour demain... **\$19.00**
COUVERTES blanches en belle laine canadienne, pesant 7 livres. Grandeur de 90 à 70 pouces. Valeur de \$6.50 la paire. Spécial pour demain... **\$4.95**

VALEUR SPECIALE POUR DEMAIN JEUDI

HUIT NAVIRES BOCHES COULES

LES SOUS-MARINS ANGLAIS OPERENT AVEC SUCCES DANS LA BALTIQUE. 41 NAVIRES ALLEMANDS SONT BLOQUES A LA COTE.

Stockholm, via Londres, 20. — Quatre vapeurs allemands, le "Perambuco", le "Soederham", le "Johannes-Russ" et le "Dallafven" ont été torpillés dans la mer Baltique, devant Oxeleusund, au sud de Stockholm, par un sous-marin anglais. Le "Perambuco" et le "Dallafven" ont été coulés ; mais le "Soederham" et le "Johannes-Russ" flottent encore. Les équipages de tous les vapeurs ont été sauvés.

Stockholm, via Londres, 20. — En plus des quatre steamers allemands torpillés récemment dans la Baltique, quatre autres ont été coulés par les sous-marins anglais dans la région de l'archipel de Stockholm, dans les dernières 24 heures, selon les rapports des stations de pilotes.

On ne connaît pas encore les noms de ces vaisseaux. Les matelots des sous-marins anglais les ont coulés en ouvrant simplement leurs valves, après avoir donné aux équipages allemands tout le temps de quitter le bord. Le "Dallafven" entre autres, a été coulé juste à la limite des eaux suédoises ; et en vue des croiseurs suédois. Il y a actuellement 41 navires allemands bloqués dans les ports suédois.

DEFAITE DES SUFFRAGETTES

LE NEW-JERSEY, PAR UNE MAJORITE DE 55,000 SE PRONONCE CONTRE LE VOTE DES FEMMES.